

CÉLÉBRER LA SOLIDARITÉ ASSURER LE CHANGEMENT CONGRÈS 2023

RÉSOLUTIONS ET MODIFICATIONS AUX STATUTS



RÉSOLUTIONS

Rapport du Comité des résolutions

C'est un honneur de siéger au Comité des résolutions pour le Congrès du SCFP-Ontario de 2023. Nous espérons avoir servi dans le meilleur intérêt du SCFP-Ontario et de tous ses membres, sections locales, secteurs, comités et conseils. Les membres nommés de ce comité représentent un ensemble de secteurs et de diversités au sein du SCFP-Ontario.

Le Comité des résolutions s'est réuni les 19, 20 et 23 avril 2023 pour examiner toutes les résolutions dûment présentées au SCFP-Ontario par des sections locales, des comités, des conseils et le Conseil exécutif. Le Comité des résolutions a examiné 119 résolutions et corrigé le formatage et la grammaire au besoin. Le Comité des résolutions s'est également assuré que chaque résolution respectait le nombre maximum de mots qui est de 200.

Toutes les résolutions qui ont été présentées au Comité apparaîtront dans le document des résolutions, mais seules les résolutions qui sont conformes aux Statuts du SCFP national et du SCFP-Ontario seront débattues pendant le Congrès.

Le Comité des résolutions décidera au Congrès quelles résolutions seront présentées pendant le Congrès et si une résolution sera jugée comme en couvrant une autre, advenant le cas où le contenu des résolutions serait similaire.

Nous tenons à remercier les membres du personnel du SCFP-Ontario, le Conseil exécutif et tous les conseillers syndicaux pour leur soutien et leur travail acharné. Nous souhaitons à tous les délégués, substituts, membres du personnel et invités un 59° Congrès annuel du SCFP-Ontario fantastique, productif et mémorable.

Nous vous prions d'accepter nos sentiments de solidarité.

Le Comité des résolutions

sepb 343

Liste des acronymes

2SLGBTQI+ - Bispirituels, lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres, queers, en
questionnement et intersexes
AMO – Association des municipalités de l'Ontario
SGC – Surveillance du glucose en continu
IPC – Indice des prix à la consommation
LSE – Loi sur les normes d'emploi
SSSDC – Services de soutien aux soins à domicile et communautaires
JIDMVH – Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste
CCSS – Comité conjoint de la santé et de la sécurité
LGBTQ2IA+ - Lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres, queers, en questionnement,
bispirituels, intersexes et asexuels
LGBTQ2+ - Lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres, queers et bispirituels
SFR – Seuil de faible revenu
MROO – Organisation des retraités municipaux de l'Ontario
OTAN – Organisation du Traité de l'Amérique du Nord
NPD – Nouveau Parti démocratique
POSPH – Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées
LSST – Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario
OMERS – Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario
GRIPO – Groupe de recherche d'intérêt public de l'Ontario
OT – Programme Ontario au travail
ÉPI – Équipement de protection individuelle
PSPP – Préposé aux services de soutien à la personne
CSSTT – Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses
CSPAAT – Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les
accidents du travail

RÉSOLUTIONS

Nºs des résolutions

Construire la base Résolutions 1 à 13

Santé et sécurité Résolutions 14 à 17

Droits de la personne Résolutions 18 à 28

Pensions Résolutions 29 à 31

Politique et structure Résolutions 32 à 69

Action politique Résolutions 70 à 112

Éducation syndicale Résolutions 113 à 119

Comité des résolutions

MEMBRE	SECTION LOCALE
Juanita Forde (coprésidente)	2191
Terry Rochefort (coprésident)	148
Kevin Cadore	2331
Nathan Cecckin	4207
Leslie Greene	4705
Melinda McClean	79
Robert Kerfoot	905
Mike Maddock	Membre du personnel du SCFP national
Diane Zawadzki	Membre du personnel du SCFP national
Amrit Koonar	Membre du personnel du SCFP- Ontario
Shantelle Cromwell	Membre du personnel du SCFP- Ontario
Elizabeth Pratt	Membre du personnel du SCFP- Ontario
Aubrey Gonsalves	Agent de liaison du Conseil exécutif

Présentée par le Conseil exécutif du SCFP-Ontario et les sections locales 1281 et 2316

Le SCFP-Ontario:

- Présentera une modification aux Statuts dans le cadre du Congrès national pour ajouter un retraité par section locale parmi la délégation des sections locales, avec droit de parole mais sans droit de vote, aux congrès nationaux.
- 2. Présentera une modification connexe pour la structure tarifaire du congrès afin de voir à ce qu'aucun frais d'inscription ne soit facturé à une section locale pour l'envoi d'un délégué retraité.

- Les membres retraités du SCFP apportent une expérience, des connaissances, une passion militante et une disponibilité au travail de notre syndicat.
- Il a été démontré que l'annulation des frais d'inscription pour les délégués retraités incite les sections locales à ajouter un militant retraité malgré les frais de déplacement et d'hébergement que chaque section locale doit payer.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Conseil exécutif du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

- Renforcera nos relations, renouvellera notre engagement et recréera une solidarité significative avec des coalitions de la base, des organisations communautaires et des réseaux.
- 2. Encouragera les sections locales, les secteurs et les comités à solidifier les relations avec des coalitions et des organisations communautaires de la base.
- 3. Fera participer les membres à l'organisation communautaire avec une optique de classe ouvrière.
- 4. Présentera une résolution similaire au Congrès de la Fédération du travail de l'Ontario demandant à d'autres syndicats de faire de même.

- Toutes les luttes sociales et politiques découlent des préoccupations de la classe ouvrière, qui ne fait pas de distinction entre organisations de la base et organisations syndicales.
- Le dossier des conservateurs de Doug Ford d'élimination des droits des travailleurs par des lois révèle leur partialité continue en faveur du programme des grandes entreprises et contre les travailleurs ordinaires.
- La force du mouvement syndical se trouve dans les nombres. La mobilisation massive qui est efficace et efficiente dépend de liens efficaces entre le mouvement syndical, les coalitions communautaires de la base et les luttes.
- Les mouvements sont aussi puissants que les gens qui s'y trouvent. Tous doivent s'impliquer.
- La solidarité communautaire est importante pour continuer de bâtir et de grandir.
- La lutte des classes doit être impliquée parce qu'elle fait partie intégrante de la création de syndicats par les travailleurs.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée

Présentée par le Conseil exécutif du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

- 1. Mettra en œuvre des méthodes d'organisation afin d'accroître le pouvoir des travailleurs dans toutes les campagnes du SCFP-Ontario. Cela comprendra l'établissement d'objectifs de participation des membres élevés pour la participation des membres à des conversations en personne et des structures de contrôle qui sont systématiquement suivies pour examiner et évaluer les progrès de toutes les campagnes.
- 2. Élaborera une formation sur les méthodes d'organisation, y compris l'organisation et des conversations structurées, qui sont largement disponibles à tous les membres.
- 3. Soutiendra les sections locales pour organiser le pouvoir des travailleurs en rendant des outils de campagnes disponibles, comme une plateforme de banque téléphonique.

Parce que :

 Ce sont des méthodes d'organisation éprouvées qui feront participer l'ensemble des membres du SCFP, pas uniquement les militants du SCFP, afin de renforcer la solidarité, d'obtenir le soutien de la population, de renverser des lois rétrogrades et d'obtenir des gains réels pour les travailleurs.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée

Présentée par le Comité de la santé et de la sécurité du SCFP-Ontario et les sections locales 1281, 2316, 4156, 4207, 9103 et 9112

Le SCFP-Ontario:

- 1. Exhortera toutes les sections locales à faire en sorte que leurs membres retraités (et sur le point de prendre leur retraite) adhèrent au Réseau des retraités du SCFP-Ontario.
- 2. Élaborera du matériel promotionnel imprimé et médiatique au sujet du Réseau pour vaste distribution sur toutes les plateformes.
- 3. Demandera le soutien du SCFP national et du financement de sa part pour une vigoureuse campagne afin de développer le Réseau des retraités du SCFP-Ontario, et ce dans le but d'assurer sa reconnaissance par le conseil d'administration de la Société de promotion du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS).

- La Municipal Retirees Organization of Ontario (MROO), la Police Pensioners Association of Ontario (PPAO) et l'Ontario Retired Fire Fighters Association partagent un siège et un vote importants au sein du conseil d'administration de la Société de promotion d'OMERS.
- La MROO n'a pas soutenu le SCFP et les membres du SCFP qui cotisent à OMERS à des moments critiques de la lutte contre les réductions des prestations et des luttes pour une meilleure transparence et plus grande responsabilisation.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité de la santé et de la sécurité du SCFP-Ontario et les sections locales 1281 et 2316

Le SCFP-Ontario:

- 1. Demandera une communication, les 30 avril et 30 septembre de chaque année, pour que chaque section locale affiliée inclut une liste des membres qui devraient prendre leur retraite dans les six mois suivants.
- 2. Rencontrera la secrétaire-trésorière du SCFP national afin d'examiner activement la meilleure façon d'envoyer automatiquement la carte de membre retraité aux membres du SCFP qui prennent leur retraite.

- Les retraités sont des ressources encore inexploitées au sein de la plupart des sections locales de l'Ontario.
- Le réengagement des militants-membres après leur retraite nécessite le maintien du contact par nos sections locales.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité de défense des travailleurs blessés du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

S'organisera pour lutter contre les changements proposés aux processus de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT et TASPAAT) et en informera les travailleurs.

- Les changements proposés entraîneront le refus d'un plus grand nombre de demandes et le refus du droit légitime des travailleurs.
- Il y aura de plus grandes difficultés pour les travailleurs qui en appellent des refus de leurs demandes et une diminution du temps pour recueillir les documents, renseignements et avis médicaux pertinents.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité de défense des travailleurs blessés du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

Prendra part à la lutte contre le programme « Excellence » de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) et les programmes de remboursement des employeurs par l'entremise de campagnes de sensibilisation, de pétitions, de ressources informationnelles et la rédaction d'une recommandation officielle afin de réaffecter les fonds aux initiatives favorables aux travailleurs.

- Les fonds de la CSPAAT doivent être affectés et réinvestis dans les programmes pour les travailleurs blessés, non pas dans les poches des employeurs.
- Les programmes de remboursement encouragent une mauvaise culture de la sécurité et une sous-déclaration des incidents et des accidents de travail.
- Le mouvement syndical soutient des programmes de sécurité 'fondés sur les dangers' et non pas sur les 'comportements'.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité de coordination des travailleurs universitaires de l'Ontario du SCFP et les sections locales 1281, 2626, 3902, 3903, 3906, 3908, 4207 et 9102

Le SCFP-Ontario:

Élaborera un plan d'action exhaustif, le financera et le mettra en œuvre, plan d'action qui :

- éduquera les membres quant à la façon de respecter les lignes de piquetage d'autres sections locales du SCFP;
- offrira des stratégies aux membres sur la façon de parler à leur employeur ou superviseur quant à un refus de franchir des lignes de piquetage;
- offrira des stratégies aux conseils exécutifs des sections locales sur la façon de négocier avec les employeurs quant à un refus de franchir les lignes de piquetage d'autres sections locales du SCFP:
- comprendra du matériel imprimé et numérique quant au respect des lignes de piquetage qui sont accessibles aux sections locales et aux membres.

- Les membres du SCFP veulent faire preuve de solidarité à l'égard des membres des sections locales du SCFP en grève.
- De nombreuses conventions collectives ne disposent plus d'articles qui protègent les travailleurs contre un refus de franchir les lignes de piquetage d'autres sections locales à un site de travail partagé.
- Les membres doivent savoir comment ne pas franchir de lignes de piquetage.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par la section locale 2484

Le SCFP-Ontario:

Travaillera avec le SCFP national et le Groupe de travail national de la garde à l'enfance pour demander des conseils à des experts du secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants afin d'élaborer pour une nouvelle campagne de recrutement pour le Plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien et de fournir les ressources pour cette campagne qui comprend :

- l'élaboration d'une schématisation provinciale afin d'identifier et de prioriser les collectivités ayant une communauté syndicale et de services de garde fortes;
- la priorisation d'agences de garderies multisites importantes, régionales et sans but lucratif, y compris les YMCA et les YWCA;
- la collaboration avec les éducateurs de la petite enfance et les travailleurs en garderie afin d'élaborer des approches et des messages de recrutement efficaces et novateurs spécialement conçus pour attirer la main-d'œuvre en garderie.

- On prévoit que le Plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien créera 86 000 nouvelles places en garderie en Ontario, avec une priorité dans le secteur sans but lucratif et public.
- Plus de 75 % de la main-d'œuvre en garderie travaille dans des garderies publiques sans but lucratif, mais on estime que moins de 25 % de la main-d'œuvre en garderie est syndiquée.
- Le SCFP sera en bonne position pour recruter et représenter la main-d'œuvre en garderie grandissante qui est prévue au cours des cinq prochaines années.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par la section locale 4400

Le SCFP-Ontario:

Préconisera un financement afin de promouvoir l'importance du développement du jeune enfant offert par nos membres.

Parce que:

• Il y a un manque de sensibilisation parmi le grand public quant aux avantages du développement du jeune enfant et des services que nos membres offrent.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée

Présentée par la section locale 9103 – Conseil de district de Toronto

Le SCFP-Ontario:

- 1. Exhortera toutes les sections locales à faire en sorte que leurs membres retraités adhèrent au Réseau des retraités du SCFP-Ontario.
- 2. Élaborera du matériel promotionnel pour le Réseau des retraités du SCFP-Ontario.
- Travaillera avec le SCFP national pour financer une campagne afin de développer le Réseau des retraités du SCFP-Ontario, et ce dans le but d'assurer sa reconnaissance par le conseil d'administration de la Société de promotion du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS)

- Le Municipal Retirees Organization of Ontario (MROO), la Police Pensioners Association of Ontario (PPAO) et l'Ontario Retired Fire Fighters Association partagent un siège et un vote importants au sein du conseil d'administration de la Société de promotion d'OMERS.
- La MROO n'a pas soutenu le SCFP et les membres du SCFP qui cotisent à OMERS à des moments critiques de la lutte contre les réductions des prestations et des luttes pour une meilleure transparence et plus grande responsabilisation.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Réseau des retraités du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

- 1. Écrira à toutes les sections locales affiliées afin qu'elles encouragent les membres retraités à adhérer au Réseau des retraités du SCFP-Ontario.
- 2. Élaborera du matériel promotionnel pour le Réseau des retraités du SCFP-Ontario.
- Travaillera avec le SCFP national pour financer une campagne afin de développer le Réseau des retraités du SCFP-Ontario, et ce dans le but d'assurer sa reconnaissance par le conseil d'administration de la Société de promotion d'OMERS.

- Le Municipal Retirees Organization of Ontario (MROO), la Police Pensioners Association of Ontario (PPAO) et l'Ontario Retired Fire Fighters Association partagent un siège et un vote importants au sein du conseil d'administration de la Société de promotion d'OMERS.
- La MROO n'a pas soutenu le SCFP et les membres du SCFP qui cotisent à OMERS à des moments critiques de la lutte contre les réductions des prestations et des luttes pour une meilleure transparence et plus grande responsabilisation.
- D'ex-cadres et des employés non syndiqués ont pris le contrôle de la majeure partie de la MROO.
- La MROO affirme parler au nom de tous les retraités d'OMERS, son bilan montre toutefois qu'il vote contre les intérêts des retraités, comme en faveur de l'élimination de l'indexation garantie pour les retraités futurs.
- Le Réseau des retraités du SCFP-Ontario a le potentiel de représenter réellement les intérêts des travailleurs retraités.
- Il est essentiel d'augmenter le nombre de membres au sein du Réseau des retraités du SCFP-Ontario pour élaborer une solution de rechange crédible à la MROO.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée

Présentée par la section locale 9103 - Conseil de district de Toronto

Le SCFP-Ontario:

- 1. Rendra publiques toutes les sections locales du SCFP en Ontario et verra à ce que chaque conseil de district ait un secrétaire-archiviste.
- Fournira, au plus tard le 31 janvier de chaque année, une liste à jour des sections locales du district au secrétaire-archiviste pour assurer une meilleure affiliation et renforcer les conseils de district.

- Les conseils de district ne peuvent pas représenter des districts sans savoir qui se trouve dans leur région.
- Des conseils de district forts sont nécessaires pour s'organiser contre les attaques à l'égard de nos droits.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité de la santé et de la sécurité du SCFP

Le SCFP-Ontario:

Mettra en œuvre des journées de formation en santé et sécurité pour les membres de la base du SCFP et accessibles aux travailleurs de tous les districts, conseils et régions de l'Ontario.

- Les membres qui sont engagés activement dans la santé et la sécurité à leurs lieux de travail bénéficieraient grandement de ces journées de formation et seraient mieux préparés à évaluer les risques à leurs lieux de travail.
- Les membres des comités conjoints de la santé et de la sécurité et/ou les conseillers en santé et sécurité de partout dans la province ont besoin d'un meilleur accès à la formation en santé et sécurité du SCFP.
- Les membres auront l'occasion de compléter la série de cours sur la santé et la sécurité élaborée par le SCFP national.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
		- ,	

Présentée par le Comité de défense des travailleurs blessés du SCFP

Le SCFP-Ontario:

Travaillera avec chaque section locale pour introduire des dispositions dans la négociation visant à promouvoir des protections pour le retour au travail des travailleurs blessés et des travailleurs qui reçoivent des prestations de la CSPAAT en utilisant des dispositions élaborées par le Comité de défense des travailleurs blessés.

- Souvent, les travailleurs blessés au travail ne sont pas représentés par le syndicat dans le cadre de processus de retour au travail, ce qui entraîne de piètres résultats et des échecs à offrir des mesures d'accommodement adéquates.
- Les syndicats, ce sont les membres, et ils devraient représenter tous les membres, incluant ceux blessés au travail.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité de défense des travailleurs blessés du SCFP

Le SCFP-Ontario:

Encouragera toutes les sections locales affiliées à avoir au moins une personne désignée responsable des questions relatives à l'indemnisation des travailleurs et la CSPAAT (par exemple : en le mentionnant comme étant une responsabilité dans les règlements des sections locales).

- Avoir au moins une personne qui travaille sur les dossiers d'indemnisation des accidents du travail entraînera une meilleure communication avec les membres au sujet des services de la CSPAAT offerts par le SCFP.
- Cela assure une meilleure représentation pour les membres afin de les aider à s'y retrouver dans les dédalles du système de la CSPAAT et le processus de retour au travail pour les travailleurs blessés.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par la section locale 4400

Le SCFP-Ontario:

Préconisera une stratégie plurisectorielle au sujet de la violence.

Parce que:

 La violence dont sont victimes les travailleurs dure depuis beaucoup trop longtemps et nécessite un financement pour un effort plurisectoriel afin de réduire la violence dans l'ensemble de la province.

Présentée par le Comité des travailleurs de bibliothèque du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

- 1. Élaborera un modèle de disposition de convention collective que les sections locales pourront présenter aux employeurs, disposition qui affirme l'engagement des employeurs à l'égard de l'inclusion des 2SLGBTQI+, y compris la promotion et la défense d'événements et de ressources 2SLGBTQI+ et l'assurance qu'une bibliothèque est un endroit sécuritaire pour les travailleurs et les visiteurs 2SLGBTQI+.
- 2. Élaborera un guide des meilleures pratiques afin d'aider les sections locales du secteur des bibliothèques à organiser des heures du conte avec des drag queens dans les bibliothèques où elles travaillent.
- 3. Élaborera un outil pour aider les travailleurs de bibliothèque à expliquer et à défendre les heures du conte avec des drag queens dans les bibliothèques où ils travaillent.

- Les bibliothèques et les travailleurs de bibliothèque ont été victimes de haine et de menaces anti-2SLGBTQI+ pour avoir tenu des événements de l'heure du conte avec des drag queens.
- Il y a eu des manifestations haineuses contre les événements de l'heure du conte avec des drag queens dans presque chaque province.
- Les crimes haineux fondés sur l'orientation sexuelle et l'expression ou l'identité de genre d'une personne ont augmenté de façon dramatique au cours des dernières années au Canada.
- Aucune personne ne devrait être harcelée, menacée ou victime de violence en raison de son expression ou identité de genre ou parce qu'elle est en faveur de l'inclusion, de l'équité et de la tolérance.
- Le SCFP a une obligation positive de promouvoir les valeurs d'équité, de sécurité et de lutte contre l'oppression dans nos lieux de travail et au sein de nos collectivités.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par la section locale 2626

Le SCFP-Ontario:

Cessera d'utiliser les mots « confrères » et « consœurs » dans ses communications officielles, dans le cadre de ses événements et sur tous les supports médias associés. Le syndicat utilisera plutôt un langage global et inclusif de tous les genres.

- L'utilisation d'un langage global et inclusif de tous les genres respecte l'Énoncé sur l'égalité du syndicat.
- Chaque personne, y compris les personnes non conformes au genre, trans, non binaires, de genre queer et agenres, a droit à une représentation.
- Les mots « confrère » et « consœur » sont des termes qui se conforment à un binaire du genre dépassé et incorrect, et leur utilisation ne fait que perpétuer ce binaire tout en marginalisant les membres.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par la section locale 3906

Le SCFP-Ontario:

- 1. Cessera d'utiliser les mots « confrères » et « consœurs » dans ses communications officielles, dans le cadre de ses événements et sur tous les supports médias associés.
- 2. Utilisera plutôt un langage global et inclusif de tous les genres.
- 3. Cela peut comprendre le mot « camarade » comme terme sans discrimination de genre au lieu des mots « confrère » et « consœur ».

- L'utilisation d'un langage global et inclusif de tous les genres respecte l'Énoncé sur l'égalité du syndicat.
- Chaque personne, y compris les personnes non conformes au genre, trans, non binaires, de genre queer et agenres, a droit à une représentation.
- Les mots « confrère » et « consœur » sont des termes qui se conforment à un binaire du genre dépassé et incorrect, et leur utilisation ne fait que perpétuer ce binaire.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée

Présentée par la section locale 3908

Le SCFP-Ontario:

- 1. Cessera d'utiliser les mots « confrères » et « consœurs » dans les contextes suivants (à l'exclusion de l'utilisation familière de ces étiquettes) :
 - a. les communications officielles, y compris les médias officiels et les médias sociaux;
 - b. les événements du SCFP-Ontario;
 - c. les représentants élus du SCFP-Ontario lorsqu'ils agissent dans le cadre de leur qualité officielle.
- Utilisera plutôt un langage global et inclusif de tous les genres. Cela peut comprendre le mot « camarade » comme terme sans discrimination de genre au lieu des mots « confrère » et « consœur ».

- L'utilisation d'un langage global et inclusif de tous les genres respecte l'Énoncé sur l'égalité du syndicat.
- Toutes les personnes dont le genre est global et qui sont non conformes au genre ont droit à une représentation.
- Les mots « confrère » et « consœur » sont des termes qui se conforment à un binaire du genre dépassé et incorrect, et leur utilisation ne fait que perpétuer ce binaire.

Décision du Congrès : Présentée	e Rejo	etée R	Référée
---------------------------------	--------	--------	---------

Présentée par la section locale 3908

Le SCFP-Ontario:

- Fournira des ressources en matière d'équité à toutes les sections locales sous la forme de documents numériques accessibles qui peuvent être distribués chaque année. Des reproductions physiques accessibles peuvent être faites et envoyées par la poste aux sections locales à leur demande.
- 2. Enverra une demande par courriel aux sections locales dans les quatorze jours ouvrables suivant le Congrès afin de former un groupe de travail qui créera ces documents. Les documents devront être complétés à temps pour le Congrès de 2024.
- 3. Les documents fourniront de l'information au moins sur les sujets suivants :

Les lois fédérales et provinciales en matière de droits de la personne, les lois en matière d'accessibilité, un guide pour effectuer des mises à jour en matière d'équité, une politique et des statuts pour les sections locales, du matériel éducatif au sujet de la lutte contre le racisme, des guides sur l'inclusivité des personnes trans et les pronoms à utiliser, des stratégies pour la lutte contre l'oppression, un guide pratique sur la création de matériel accessible et l'amélioration de l'accessibilité, du matériel sur la reconnaissance du harcèlement et des façons de l'aborder, ainsi qu'un guide pour décoloniser les pratiques syndicales et au sujet des façons de savoir des Autochtones.

- Ce ne sont pas toutes les sections locales qui ont accès à une formation sur l'équité, la lutte contre le racisme et la lutte contre l'oppression dans leur région géographique.
- Ces documents représenteraient une trousse complète étape par étape qui permettrait aux sections locales de faire des changements durables en matière d'équité dans leur politique, leurs statuts et leur culture de travail.
- L'équité ce n'est pas uniquement une affaire de négociation.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée

Présentée par la section locale 4400

Le SCFP-Ontario:

- 1. Reconnaîtra les conséquences négatives qu'un langage offensant peut avoir sur les communautés marginalisées. Bien qu'en anglais l'expression Black Friday (« Vendredi fou » en français) est utilisé depuis quelques dizaines d'années pour faire référence à la journée suivant des journées fériées importantes pour certaines cultures au cours desquelles des détaillants offrent des rabais importants, ses origines remontent à l'ère de l'esclavage où on l'utilisait pour décrire la pratique qui consistait à vendre des humains asservis les vendredis.
- 2. Étant donné les connotations blessantes associées à cette expression, il est important de reconnaître ses racines historiques et de travailler à trouver une expression plus appropriée et respectueuse. Par conséquent, nous proposons la résolution suivante :

Attendu que cette expression est offensante pour de nombreuses personnes de couleur et renforce les associations douloureuses avec l'esclavage.

Qu'il soit résolu que nous reconnaissons les conséquences négatives de cette expression et que nous nous engageons à la remplacer par une expression plus appropriée et respectueuse, comme « Vente de blanc » ou « Vente des Fêtes ».

Parce que:

• En conclusion, nous reconnaissons l'importance du langage pour donner forme à nos perceptions et attitudes à l'égard des autres et nous nous engageons à utiliser un langage qui est inclusif et respectueux et qui reflète nos valeurs communes de diversité et d'égalité.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par la section locale 9112

Le SCFP-Ontario:

- 1. Enverra une résolution au SCFP national afin qu'il élabore un modèle de disposition de convention collective que les sections locales du secteur des bibliothèques pourront présenter aux employeurs, disposition qui affirme l'engagement des employeurs à l'égard de l'inclusion des 2SLGBTQI+, y compris la promotion et la défense d'événements et de ressources 2SLGBTQI+ et l'assurance qu'une bibliothèque est un endroit sécuritaire pour les travailleurs et les visiteurs 2SLGBTQI+.
- Élaborera un guide des meilleures pratiques afin d'aider les sections locales du secteur des bibliothèques à organiser des heures du conte avec des drag queens dans les bibliothèques pour les travailleurs.
- 3. Élaborera un outil pour aider les travailleurs de bibliothèque à expliquer et à défendre les heures du conte avec des drag queens à leurs lieux de travail.

- Les bibliothèques et les travailleurs de bibliothèque ont été victimes de haine et de menaces anti-2SLGBTQI+ pour avoir tenu des événements de l'heure du conte avec des drag queens.
- Il y a eu des manifestations haineuses contre les événements de l'heure du conte avec des drag queens dans presque chaque province.
- Les crimes haineux fondés sur l'orientation sexuelle et l'expression ou l'identité de genre d'une personne ont augmenté de façon dramatique au cours des dernières années au Canada.
- Aucune personne ne devrait être harcelée, menacée ou victime de violence en raison de son expression ou identité de genre ou parce qu'elle est en faveur de l'inclusion, de l'équité et de la tolérance.
- Le SCFP a une obligation positive de promouvoir les valeurs d'équité, de sécurité et de lutte contre l'oppression dans nos lieux de travail et au sein de nos collectivités.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Résolution n° 25 Présentée par le Comité de la justice raciale du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

- 1. Travaillera avec le Comité de la justice raciale et le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario pour exiger l'inclusion de l'histoire des Noirs comme partie importante du programme de la maternelle à la 12^e année en Ontario.
- 2. Présentera une résolution similaire à la Fédération du travail de l'Ontario, au Congrès du travail du Canada et au SCFP national afin d'assurer l'inclusion de l'histoire des Noirs dans le programme de la maternelle à la 12^e année partout au pays.

Parce que:

 Les Canadiens noirs et les Canadiens d'ascendance africaine sont présents au Canada depuis des centaines d'années. Les Canadiens noirs et les Canadiens d'ascendance africaine ont contribué à la population active et à l'économie du Canada de par leur emploi et leur entreprise. Le programme débutera au primaire et sera offert jusqu'à la 12^e année. L'histoire des Noirs, c'est l'histoire du Canada.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité des travailleurs de bibliothèque du SCFP-Ontario, le Comité des employés municipaux de l'Ontario, le Comité du triangle rose, ainsi que les sections locales 9103 et 9112

Le SCFP-Ontario:

- 1. Travaillera avec le Comité du triangle rose, le Comité des travailleurs de bibliothèque, le CSCSO, d'autres comités, sections locales et membres afin de lutter contre la haine transphobe de la droite alternative à l'égard des heures du conte avec des drags et des événements avec des drags qui a lieu partout au pays.
- 2. Fournira des ressources pour les membres et les sections locales qui veulent contremanifester contre ces protestations de l'heure du conte avec des drags et ces protestations contre des toilettes non genrées.
- 3. Fournira des ressources et une formation aux membres du SCFP confrontés à ces protestations transphobes de la droite alternative, comme ceux travaillant dans les bibliothèques, les écoles et les édifices municipaux.

- Les droits des personnes trans sont des droits de la personne.
- La communauté trans fait partie des plus vulnérables parmi les diverses communautés opprimées, particulièrement les femmes trans autochtones, noires et de couleur.
- L'égalité des personnes trans est loin derrière la majeure partie de la communauté 2SLGBTQ2IA+.
- Une plus grande proportion de personnes trans sont victimes de violence.
- Des lois anti-trans dévastatrices sont adoptées aux États-Unis, ce qui pourrait également se produire au Canada.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité des travailleurs ayant un handicap du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

Exercera des pressions sur le gouvernement de l'Ontario afin qu'il ajoute la surveillance du glucose en continu et la surveillance flash du glucose au Programme des appareils et accessoires fonctionnels.

1. Tous les diabétiques dépendants à l'insuline ont accès à la surveillance du glucose en continu et à la surveillance flash du glucose.

- La surveillance des taux de glycémie affecte la qualité et l'espérance de vie des personnes qui sont touchées. Diverses études ont été faites pour examiner l'économie de coûts et les bienfaits sur la santé de la surveillance des taux de glycémie en continu.
- Selon la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, l'Ontario doit être accessible à tous d'ici 2025.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité des travailleurs ayant un handicap du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

Exercera des pressions, en partenariat avec le NPD, sur le gouvernement de l'Ontario afin qu'il ramène le Programme des appareils et accessoires fonctionnels parmi les programmes financés par le gouvernement.

- Cela offrirait de meilleurs services aux personnes ayant un handicap afin qu'ils puissent obtenir les appareils et les accessoires dont ils ont besoin pour vivre une vie épanouie et productive.
- Cela permettrait aux personnes qui ont acheté des appareils et des accessoires avant l'approbation des prestations d'être remboursées pour les dépenses qui auraient été couvertes.
- Cela ferait en sorte qu'il serait plus abordable pour les personnes ayant un handicap d'obtenir des appareils et des accessoires à un coût raisonnable.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité de la justice climatique et le Comité de la santé et de la sécurité du SCFP-Ontario et les sections locales 1281 et 2316 du SCFP

Le SCFP-Ontario:

- 1. Prendra des mesures pour voir à ce que les pensions des membres du SCFP ne perdront pas de valeur en raison des investissements dans les combustibles fossiles qui contribuent au dérèglement climatique désastreux.
- 2. Informera les sections locales et les membres du SCFP quant à l'importance qu'il y a que les fonds de pension des membres du SCFP cessent d'investir dans les combustibles fossiles afin de réduire les émissions de carbone qui contribuent au dérèglement climatique désastreux.
- 3. Fera rapport sur les progrès au Congrès de 2024 et fournira un plan détaillé pour les prochaines étapes afin de voir à ce que les fonds de pension des membres du SCFP cessent d'investir dans les combustibles fossiles.

Parce que :

- Des parties des fonds de pension des membres du SCFP investies dans les combustibles fossiles deviendront sans valeur alors que la politique fédérale sur le changement climatique promeut une transition de l'énergie à combustibles fossiles vers des technologies d'énergie renouvelable.
- L'avenir de l'Ontario est menacé par une hausse de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes – inondations, feux incontrôlés, tempête de verglas / de neige, vents violents et vagues de chaleur – causés par des émissions de carbone axées sur les profits provenant de la combustion des combustibles fossiles.

Les coûts du dérèglement climatique causé par les émissions de carbone provenant de la combustion des combustibles fossiles seront assumés par les membres du SCFP-Ontario. Un dérèglement climatique causé par la combustion des combustibles fossiles et axé sur les profits entraîne des primes d'assurance plus élevées dans les zones inondables. Les vagues de chaleur et les feux incontrôlés entraînent des coûts plus élevés pour la lutte contre les incendies. La hausse de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes causés par la combustion des combustibles fossiles entraîne des coûts plus élevés pour l'évacuation et l'hébergement des victimes.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par la section locale 2316

Le SCFP-Ontario:

- 1. Continuera de soutenir la campagne « Mettez fin aux coupures ».
- 2. Verra à ce que les membres syndiqués soient informés de la menace de coupures aux prestations de retraite.
- 3. Recueillera des signatures sur la pétition en soutien à la campagne.
- 4. Distribuera le matériel de la campagne aux lieux de travail des membres et dans l'ensemble du syndicat.
- 5. Identifiera un responsable de la campagne au sein de notre section locale.
- 6. Exhortera l'employeur à s'opposer aux coupures à nos pensions d'OMERS.
- 7. Demandera que l'employeur exerce des pressions sur son association d'employeurs au sein du conseil d'administration de la Société de promotion d'OMERS afin qu'elle vote contre les coupures proposées aux pensions des membres du régime (par exemple : l'Association des municipalités de l'Ontario [AMO], l'Association des conseils scolaires publics de l'Ontario [OPSBA], l'Ontario Catholic School Trustees' Association [OCSTA], la Ville de Toronto, l'Association ontarienne des sociétés d'aide à l'enfance [AOSAE] et l'Electricity Distributors Association [EDA]).
- 8. Organisera les membres et les mobilisera afin qu'ils prennent des mesures directes au besoin.
- 9. Fera rapport aux membres au sujet des développements de cette campagne.
- 10. Parlera de la campagne avec d'autres syndicats au sein de notre collectivité qui ont des membres qui cotisent à OMERS.

- De nombreux travailleurs dépendent des pensions d'OMERS au moment de leur retraite.
- Ces coupures proposées auront une incidence négative sur nos membres qui cotisent à OMERS au moment de leur retraite.
- Nos membres méritent un régime de retraite avantageux pour les soutenir au moment de la retraite.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée

Présentée par la section locale 4400

Le SCFP-Ontario:

Recommandera que le SCFP national rende disponible l'argent pour assurer un régime de retraite commun pour tous les travailleurs en garderie et/ou d'autres travailleurs. Ces travailleurs devraient être financés pour être membres de régimes de retraite à prestations déterminées comme, mais sans y être limité, le Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) ou le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), alors que nous attendons pour un Régime de pensions du Canada approprié.

Parce que:

• Tous les travailleurs méritent un régime de retraite à prestations déterminées.

Décision du Congrès : Présentée Rejetée Référée

Présentée par les sections locales 4156, 4207, 9103 et 9112

Le SCFP-Ontario:

Recommandera au SCFP national d'augmenter le nombre de membres du personnel de l'éducation syndicale en Ontario à cinq; ils sont présentement trois.

- Trois membres du personnel pour toute la province n'est pas un nombre suffisant étant donné le nombre accru de formations demandées par les membres.
- Plus les membres sont formés, plus leurs sections locales deviendront fortes.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par la section locale 4400

Le SCFP-Ontario:

S'engagera à l'égard d'une véritable démocratie de la base :

Attendu que l'engagement du CSCSO (Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario) à l'égard de la démocratie et de la participation de la base a été un pas dans la bonne direction avec des résultats notables.

Attendu que ce principe a été prétendument violé lorsque la direction du CSCSO a réduit de moitié les demandes salariales de façon non démocratique sans consulter les membres et lorsqu'elle leur a refusé le droit de parler contre l'entente proposée dans le cadre de leurs réunions des membres.

Qu'il soit résolu que le SCFP-Ontario rejette ces actions de la part du CSCSO et se réengage à l'égard d'une véritable démocratie de la base et d'une négociation ouverte.

Décision du Congrès : Présentée Rejetée Référée

Présentée par la section locale 4400

Le SCFP-Ontario:

Recommandera au SCFP national que l'argent soit disponible pour voir à ce que tous les travailleurs soient couverts par la CSPAAT et que ce soit les employeurs qui paient.

Parce que:

• Tous les travailleurs devraient avoir accès aux prestations de la CSPAAT.

	Décision du Co	ngrès :	Présentée	Rejetée	Référée
--	----------------	---------	-----------	---------	---------

Présentée par la section locale 4400

Le SCFP-Ontario:

Recommandera au SCFP national de fournir du financement pour que les travailleurs qui occupent des emplois à haut risque soient admissibles à la retraite anticipée sans perte de revenu, travailleurs qui ne peuvent pas le faire présentement.

Parce que:

• En raison des niveaux de violence élevés et du stress lié à des traumatismes que vivent les membres chaque jour, les travailleurs doivent prendre leur retraite dans la dignité plus tôt.

Décision du Congrès : Présentée Rejetée Référée

Présentée par les sections locales 4705 et 9117

Le SCFP-Ontario:

Tiendra une conférence dans le nord de l'Ontario chaque année paire et travaillera avec le Direction de l'éducation syndicale afin d'offrir une formation d'un minimum de deux jours dans le cadre de la conférence.

- Cela permettra aux travailleurs du nord de l'Ontario, qui n'ont pas accès aux espaces traditionnels du SCFP-Ontario, de se réunir pour discuter des préoccupations du nord de l'Ontario.
- Cela encouragera les travailleurs du nord de l'Ontario à participer activement aux activités de leur syndicat.
- Cela permettra aux travailleurs de partout dans le nord de l'Ontario de discuter de préoccupations communes et de comment élaborer des stratégies pour les résoudre.
- Cela donnera aux travailleurs du nord de l'Ontario les compétences et les ressources nécessaires pour s'organiser au sein de leurs sections locales.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par la section locale 5678

Le SCFP-Ontario :

Remboursera aux sections locales affiliées au SCFP-Ontario 50 % du coût d'affiliation des sections locales à leurs conseils du travail respectifs.

Parce que:

• Cela accroît l'engagement envers les conseils du travail locaux puisque le coût peut constituer un frein à cet engagement.

Décision du Congrès : Présentée	e Rejo	etée R	Référée
---------------------------------	--------	--------	---------

Présentée par la section locale 5678

Le SCFP-Ontario:

Remboursera le kilométrage parcouru au taux actuel prévu par l'ARC, après 5 000 km, si le taux est plus élevé que le taux actuel du SCFP-Ontario.

Parce que :

• Le remboursement du SCFP ne devrait pas être inférieur au taux établi par l'ARC, et ce en tout temps.

	Décision du Co	ngrès :	Présentée	Rejetée	Référée
--	----------------	---------	-----------	---------	---------

Présentée par la section locale 9103

Le SCFP-Ontario:

Exercera des pressions sur les conseils scolaires, les conseils d'administration et les municipalités de palier inférieur et de palier supérieur afin qu'ils élaborent et financent des programmes qui offrent un accès gratuit aux produits menstruels dans toutes les écoles publiques, sur tous les campus et dans tous les refuges.

- Si les campus et les écoles n'offrent pas de produits menstruels, les étudiantes doivent demander de tels produits dans un centre de santé situé sur un campus; sinon, elles doivent en acheter.
- Lorsque des étudiantes n'ont pas les moyens d'acheter ces produits, il se peut qu'elles s'absentent de leurs cours, ce qui pourrait affecter leur capacité à réussir leurs cours et à compléter leurs programmes en temps opportun.
- Lorsque les personnes qui utilisent des refuges municipaux n'ont pas accès aux produits menstruels, elles doivent obtenir ces produits dans des banques alimentaires ou auprès d'autres organisations caritatives, ou utiliser le peu d'argent dont elles disposent pour des fonctions biologiques de base.
- Les droits menstruels sont des questions de droits de la personne.
- Nous devons faciliter un accès constant et facile aux produits menstruels nécessaires. C'est une préoccupation fondamentale, mais une préoccupation majeure en matière de santé pour les personnes qui ont des règles, et ne pas offrir un accès à ces produits reflète un mépris pour les besoins de la moitié de la population.
- Une résolution a été adoptée en 2019, mais le SCFP-Ontario n'a pas fait de lobbyisme à ce sujet.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée

Présentée par le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario du SCFP

Le SCFP-Ontario:

Exercera des pressions sur le SCFP national afin qu'il examine et modifie les règlements de la Caisse nationale de grève pour refléter les besoins des conseils de négociation et des grèves centrales et/ou provinciales.

Parce que:

 Le libellé des règlements de la Caisse nationale de grève actuels ne traite pas de la diversité des unités et/ou des conseils de négociation, et il ne parle pas non plus des grèves centrales ou provinciales. Les travailleurs doivent être certains que les ressources dont ils ont besoin seront disponibles peu importe la forme de l'organe en grève.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario du SCFP

Le SCFP-Ontario:

Présentera une modification aux Statuts au Congrès du SCFP national de 2023 afin d'ajouter un siège au sein du Conseil exécutif national pour représenter les travailleurs francophones.

Parce que:

 Cela contribuera à la diversité équitable et inclusive de tous les membres francophones et permettra d'établir des relations avec les membres francophones dans toutes les provinces canadiennes et d'en faire des alliés. L'inclusion de ce siège encouragera et soutiendra les membres francophones dont les voix ont été marginalisées depuis beaucoup trop longtemps.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée

Présentée par le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario du SCFP

Le SCFP-Ontario:

Élaborera, en collaboration avec les secteurs et le Comité de l'éducation, une séance de formation annuelle d'une semaine dans le nord de l'Ontario.

Parce que:

Les sections locales du nord de l'Ontario sont de petite taille et ont des fonds limités.
 Présentement, toutes les possibilités de formation, y compris les séances de formation de l'automne et du printemps du SCFP-Ontario, sont offertes dans le sud de l'Ontario, ce qui en fait un obstacle à la participation des sections locales du nord en raison des difficultés financières que cela entraîne.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée

Présentée par la section locale 9103

Le SCFP-Ontario:

Présentera une résolution au Congrès du SCFP national demandant que les conseils de district du SCFP aient accès aux listes de contacts et de coordonnées des dirigeants et des délégués des sections locales de leurs régions, y compris les zones régionales.

Parce que:

• Les conseils de district du SCFP sont plus forts lorsqu'ils ont accès à l'information et à une communication stable. Cela respecte l'obligation prévue à l'alinéa 4.2 B des Statuts du SCFP national.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée

Présentée par le Comité des travailleurs ambulanciers du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

Libérera à temps plein le président du Comité des travailleurs ambulanciers du SCFP-Ontario (CACO), ou son remplaçant, afin de s'occuper des affaires du Comité. Le SCFP-Ontario paiera pour tous les salaires, avantages sociaux et cotisations au régime de retraite perdus du représentant du CACO ainsi libéré.

- La menace de modernisation constante du gouvernement provincial nécessitera l'attention du CACO afin d'aider avec les votes de représentation potentiels des travailleurs paramédicaux et des répartiteurs aux quatre coins de l'Ontario.
- La crise actuelle de dotation en personnel dans les soins de santé et les services préhospitaliers ne permet pas des mises en disponibilité à court préavis et à intervalle irrégulier et, ainsi, le travail du Comité est difficile à faire.
- Le Comité a besoin de temps pour s'attaquer à la crise de santé mentale qui est vécue dans la profession par l'entremise de campagnes spécifiques au CACO et de campagnes intersectorielles.
- Dans son ensemble, la profession a besoin de ressources pour améliorer l'image de la profession.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité des travailleurs ambulanciers du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

- 1. Travaillera avec le CACO pour renommer le Comité afin de trouver un nom qui reflète mieux la composition des membres du secteur.
- 2. Émettra, une fois qu'un nom aura été choisi par le Comité et ses partenaires de coalition, une directive à l'intention de tous les comités qui mentionnent le CACO dans leurs règlements afin qu'ils revoient et modifient leurs documents pour refléter le nouveau nom.

- Le Comité n'est pas composé des véhicules qui sont conduits ou non. (Cette phrase a une importance en anglais uniquement car en français le mot anglais « ambulance » a été traduit par « travailleurs ambulanciers » et non pas par le mot « ambulance » pour le véhicule).
- Le nom Comité des travailleurs ambulanciers du SCFP-Ontario (CACO) est très peu reconnu dans les médias ou parmi les travailleurs paramédicaux et répartiteurs.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité des travailleurs ambulanciers du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

Financera, avec l'aide du SCFP national, un prélèvement général pour le Comité des travailleurs ambulanciers du SCFP-Ontario (CACO) au montant de 1 \$ par période de paye, aux deux semaines, pour chaque membre paramédical affilié.

- Le budget actuel est inadéquat pour défendre les travailleurs paramédicaux, les répartiteurs et les professionnels de la logistique.
- La modernisation des services paramédicaux est imminente et une coordination est nécessaire dans le secteur.
- Les menaces de privatisation des soins de santé faites par le gouvernement conservateur actuel auront une incidence sur les services préhospitaliers.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité des travailleurs ambulanciers du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

Tiendra une conférence du CACO de trois jours, à l'automne 2023, et les années subséquentes, afin de permettre la négociation coordonnée avec les sections affiliées dans le secteur.

- Une résolution a été adoptée dans le cadre de la Conférence du CACO de 2018 qui demandait la journée supplémentaire.
- La Conférence du CACO de 2019 a été prolongée d'une journée par le SCFP-Ontario pour la dernière conférence en personne avant la pandémie de la COVID-19.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité de la justice climatique du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

Travaillera avec le Comité de la justice climatique en utilisant une optique et un cadre environnementaux, de justice climatique et de lutte contre l'oppression afin de réviser le Guide des politiques du SCFP-Ontario.

- Le Guide des politiques du SCFP-Ontario est un document évolutif.
- Le SCFP-Ontario n'a pas de politiques vertes dans son document, mais le Guide des politiques n'a pas été revu depuis un certain temps.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité de la justice climatique du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

- 1. Tiendra un sommet sur le climat en 2024 afin de consulter les sections locales, les conseils de district et les militants au sujet de l'urgence climatique, des préoccupations au travail et du collectivisme, et afin d'examiner des possibilités d'organisation et des enjeux.
- 2. Travaillera sur l'organisation d'autres sommets régionaux.

- L'urgence climatique est rarement à l'ordre du jour d'autres conférences, congrès et événements.
- Le SCFP-Ontario n'a pas organisé d'événement sur ce sujet et c'est une des plus grandes menaces existentielles de notre époque. Il n'y a pas d'emplois sur une planète morte.
- C'est une occasion d'organisation sur la question de la justice climatique.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité de coordination des travailleurs des soins de santé et le Comité de la santé et de la sécurité du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

Préconisera la création d'autres postes de conseillers syndicaux pour desservir les membres de la base et les sections locales du SCFP-Ontario.

- Le secteur de la santé publique de l'Ontario connaît des difficultés en raison des manques de personnel, de la surcharge de travail, de l'inflation et de l'augmentation de la violence, quelques problèmes qui pourraient être soulagés avec le soutien de conseillers syndicaux provinciaux.
- Alors que nous vivons une croissance quant au nombre de membres, le nombre de conseillers syndicaux doit augmenter en conséquence.
- Le soutien de nos conseillers syndicaux est essentiel pour la réussite de nos membres.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité de la santé et de la sécurité du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

Exercera des pressions sur le SCFP national afin qu'il examine et modifie les règlements de la Caisse nationale de grève afin de refléter les besoins des conseils de négociation et des grèves centrales et/ou provinciales.

Parce que :

 Le libellé des règlements de la Caisse nationale de grève actuels ne traite pas de la diversité des unités et/ou des conseils de négociation, et il ne parle pas non plus des grèves centrales ou provinciales. Les travailleurs doivent être certains que les ressources dont ils ont besoin seront disponibles peu importe la forme de l'organe en grève.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité de la santé et de la sécurité du SCFP-Ontario et la section locale 2557

Le SCFP-Ontario:

Diminuera les exigences en matière de kilométrage pour l'hébergement à l'hôtel des membres du Conseil exécutif et des comités du SCFP-Ontario de 100 kilomètres à 75 kilomètres afin de permettre la pleine participation de nos membres aux réunions syndicales et aux séances de planification.

- Présentement, le SCFP-Ontario paye seulement l'hébergement à l'hôtel des membres qui assistent à une réunion préapprouvée et qui vivent à plus de 100 kilomètres du lieu de la réunion.
- La disposition actuelle de 100 kilomètres impose des obstacles à la participation de certains membres du SCFP-Ontario qui doivent faire la navette matin et soir, chaque jour.
- Diminuer les exigences en matière de kilométrage encouragerait la pleine participation.
- La possibilité pour un membre de passer toute la durée d'une séance de planification ou d'une réunion avec son comité respectif crée la solidarité essentielle dont nous avons besoin afin de nous faire grandir en tant que syndicat.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par la section locale 79

Le SCFP-Ontario:

- 1. Augmentera l'âge maximal d'un jeune travailleur à 35 ans et inscrira le changement sur son site Web.
- 2. Recommandera que le SCFP national augmente l'âge maximal d'un jeune travailleur à 35 ans et qu'il inscrive le changement sur son site Web.

- Les travailleurs entrent sur le marché du travail à un âge plus avancé.
- Les jeunes travailleurs qui travaillent sur des dossiers syndicaux atteignent l'âge limite alors qu'ils se sentent à l'aise de mettre en œuvre des changements.
- Le SCFP-Ontario et le SCFP national devraient puiser à même un bassin de travailleurs plus important pour pourvoir leurs postes destinés aux jeunes travailleurs.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par la section locale 1182

Le SCFP-Ontario:

Tiendra une conférence dans le nord de l'Ontario chaque année paire.

- Cela permettra aux travailleurs du nord de l'Ontario, qui n'ont pas accès aux espaces traditionnels du SCFP-Ontario, de se réunir pour discuter des préoccupations du nord de l'Ontario.
- Cela encouragera un plus grand nombre de travailleurs du nord de l'Ontario à participer activement aux activités de leur syndicat.
- Cela permettra aux travailleurs de partout dans le nord de l'Ontario de discuter de préoccupations communes et de comment élaborer des stratégies pour les résoudre.
- Cela donnera aux travailleurs du nord de l'Ontario les compétences et les ressources nécessaires pour s'organiser au sein de leurs sections locales.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par les sections locales 1182, 4705 et 9117

Le SCFP-Ontario:

Demandera au SCFP national:

- 1. d'embaucher plus de conseillers syndicaux permanents pour le nord de l'Ontario, particulièrement dans les régions rurales;
- 2. d'examiner les affectations et de considérer la distance qu'ils doivent parcourir pour desservir leurs sections locales.

- Ils doivent parcourir diverses distances pour desservir leurs sections locales, dans conditions météorologiques hivernales et des conditions routières imprévisibles.
- Le nombre d'affectations, jumelées aux distances nécessaires pour desservir leurs sections locales, nuit à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale, ce qui peut entraîner des mariages ratés, des problèmes de santé, la dépression et du stress.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée

Présentée par les sections locales 1182, 4705 et 9117

Le SCFP-Ontario:

Demandera au SCFP national de changer sa politique d'exclusion des membres-animateurs retraités formés qui ne permet pas aux retraités de continuer à contribuer aux activités de la Direction de l'éducation du SCFP.

- Les membres-animateurs retraités possèdent une richesse de connaissances qu'ils souhaitent continuer de partager.
- Les membres-animateurs retraités ont une immense expérience passée qu'ils veulent continuer de partager.
- Les membres-animateurs retraités donnent et reçoivent force, connaissances, énergie et solidarité.
- Les membres-animateurs retraités ne demandent pas que leurs salaires perdus soient remboursés, seulement le paiement des frais remboursables et le kilométrage; et cela permet au SCFP national d'économiser des ressources.
- Tous les membres retraités doivent se sentir utiles, pas seulement entendre à quel point ils étaient utiles.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par les sections locales 1281, 3902, 3903, 4156 et 4207 et le Comité de coordination des travailleurs universitaires de l'Ontario

Le SCFP-Ontario:

Élaborera un plan visant à proposer, de façon urgente et par l'entremise d'une modification aux Statuts au prochain congrès du SCFP national, la modification suivante, en plus d'en assurer les ressources et de le mettre en œuvre :

Modifiera le paragraphe 2.1 des règlements de la Caisse nationale de grève pour dire :

Dans les présents règlements, le terme « grève » désigne une cessation de travail causée par une grève, <u>y compris des grèves politiques</u>, un lock-out ou le respect de la ligne de piquetage d'une autre section locale du SCFP ou d'un autre syndicat à un lieu de travail commun.

- Les grèves politiques sont un outil puissant pour lutter pour les droits des travailleurs.
- Le mouvement syndical doit être flexible en exerçant des pressions sur les employeurs et les gouvernements hostiles aux travailleurs

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par les sections locales 1281, 2626, 3902, 3903, 3906 et 3908 et le Comité de coordination des travailleurs universitaires de l'Ontario

Le SCFP-Ontario:

Élaborera un plan visant à proposer, de façon urgente et par l'entremise d'une résolution au prochain congrès du SCFP national si aucune action n'a encore été prise, que le SCFP national donne aux sections locales le choix d'utiliser un système électronique efficace pour les formulaires E, F et G de la Caisse nationale de grève au lieu de versions papier de ces formulaires et que le SCFP national voit à ce que toutes les sections locales connaissent cette option. De plus, il assurera que les ressources pour ce plan soient disponibles et le mettra en œuvre.

- Les formulaires papier de la Caisse nationale de grève sont susceptibles d'être perdus ou endommagés en tout temps et ils sont non durables du point de vue de l'environnement.
- La quantité de formalités administratives qu'ils engendrent impose un fardeau administratif inutile aux sections locales.
- Un système électronique intégré peut aider la coordination de mesures de grève efficaces tout en assurant une meilleure responsabilité.
- De nombreuses autres sections locales du SCFP ont reçu l'approbation du SCFP national pour l'administration électronique des indemnités de grève.
- La grève du CSCSO aurait été impossible sans les formulaires électroniques.
- Toutes les sections locales devraient avoir accès aux renseignements dont elles ont besoin pour faciliter des mesures de grève efficaces.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par les sections locales 1281, 2626, 3902, 3903, 3906, 3908, 4156 et 4207 et le Comité de coordination des travailleurs universitaires de l'Ontario

Le SCFP-Ontario:

Élaborera un plan visant à proposer, de façon urgente et par l'entremise d'une résolution au prochain congrès du SCFP national si aucune action n'a encore été prise, que le SCFP national donne aux sections locales le choix d'utiliser des transferts électroniques et des dépôts directs (en plus des chèques) pour les indemnités de grève, et que le SCFP national voit à ce que toutes les sections locales connaissent cette option. De plus, il assurera que les ressources pour ce plan soient disponibles et le mettra en œuvre.

- Les chèques, comme moyen de verser les indemnités de grève, créent des problèmes administratifs, logistiques et d'accessibilité. On peut les perdre ou ils peuvent être endommagés, nécessitant de demandes d'arrêt de paiement coûteuses et la réémission de chèques.
- Les transferts électroniques permettent aux membres en grève de recevoir l'indemnité de grève dont ils ont grandement besoin de manière sûre et sécuritaire et en temps opportun.
- Un système électronique intégré peut soutenir la coordination de mesures de grève efficaces tout en assurant une meilleure responsabilité.
- De nombreuses autres sections locales du SCFP ont reçu l'approbation du SCFP national pour l'administration électronique des indemnités de grève.
- Toutes les sections locales devraient avoir accès à l'information dont elles ont besoin pour faciliter des mesures de grève efficaces.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par les sections locales 1281, 2626, 3902, 3903, 3906, 3908 et 4207 et le Comité de coordination des travailleurs universitaires de l'Ontario

Le SCFP-Ontario:

Élaborera un plan d'action exhaustif, en assurera les ressources et mettra en œuvre ce plan qui :

- 1. offre à chaque campus universitaire la possibilité de libérer un membre-organisateur pour soutenir et aider les sections locales du CCTUO;
- 2. permet aux sections locales sur chaque campus de décider entre elles là où il faut prioriser le recrutement syndical et l'engagement des membres.

Parce que:

 Les sections locales du SCFP sur les campus universitaires ont besoin de soutien pour atteindre les objectifs du SCFP national et du SCFP-Ontario.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par les sections locales 1281, 3902, 3903, 3906, 3908, 4156 et 4207 du SCFP et le Comité de coordination des travailleurs universitaires de l'Ontario

Le SCFP-Ontario:

Élaborera un plan d'action exhaustif visant à promouvoir le changement de l'alinéa 5.1(d) des règlements de la Caisse nationale de grève afin d'accommoder les travailleurs en grève sur la base de la précarité, du statut (contractuel, temps partiel, temps plein), en assignant les tâches de grève avec des heures flexibles, y compris une indemnité de grève calculée au prorata; de plus, il assurera les ressources pour ce plan d'action et le mettra en œuvre. Un tel plan d'action peut comprendre des demandes pour modifier l'alinéa 5.1(d) des règlements de la Caisse nationale de grève.

- Les sections locales ont souvent plus de travailleurs qui ont besoin d'accommodement que de tâches à faire dans les bureaux de grève.
- Cette résolution améliorera le potentiel des sections locales dont les employés travaillent à temps partiel ou sont contractuels.
- De nombreux membres du SCFP occupent des emplois multiples et l'obligation du nombre d'heures minimum actuel (20 heures) peut nuire au statut des membres à leurs autres emplois.
- Le mouvement syndical doit être flexible pour lutter contre les patrons.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par les sections locales 1281, 3902, 3903, 4156 et 4207 du SCFP et le Comité de coordination des travailleurs universitaires de l'Ontario

Le SCFP-Ontario:

Élaborera un plan visant à proposer, de façon urgente et par l'entremise d'une modification aux Statuts au prochain congrès du SCFP national, la modification suivante, en plus d'en assurer les ressources et de le mettre en œuvre :

Ajoutera un paragraphe 16.8 aux Statuts du SCFP national qui se lira comme suit :

<u>Tous les membres en règle ne franchiront pas la ligne de piquetage d'une autre section</u> locale du SCFP.

- Tous les membres doivent respecter les lignes de piquetage.
- La solidarité entre les sections locales fait fondamentalement partie du SCFP.
- La seule façon d'atteindre les objectifs du SCFP national c'est de faire preuve de solidarité dans l'ensemble des sections locales.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par les sections locales 1281, 3902, 3903, 3606, 3908 et 4207 et le Comité de coordination des travailleurs universitaires de l'Ontario du SCFP

Le SCFP-Ontario:

Élaborera un plan visant à proposer, de façon urgente et par l'entremise d'une modification aux Statuts au prochain congrès national du SCFP national, la modification suivante, en plus d'en assurer les ressources et de le mettre en œuvre :

Modifiera l'alinéa F.1(I) des Statuts du SCFP national qui se lira comme suit : ne respecte pas les piquets de grève <u>légaux</u> de la section locale, travaille pour l'employeur pendant une grève légale ou un conflit de travail ou participe à une activité comme briseur de grève.

- La solidarité sur les lignes de piquetage ne devrait pas se terminer au niveau de votre section locale et devrait inclure toutes les lignes de piquetage du SCFP national.
- Les travailleurs du SCFP doivent faire preuve de solidarité à l'égard des autres sections locales du SCFP en grève.
- Cette modification offrira du soutien aux travailleurs qui refusent de franchir des lignes de piquetage du SCFP.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par la section locale 1559

Le SCFP-Ontario:

Reconnaîtra le secteur de la santé publique comme étant un groupe sous-juridictionnel du CCEMO, tel que voté par ses délégués dans le cadre de la Conférence du CCEMO de 2023.

- Avec la menace de compressions budgétaires, de fusions et d'intégrations dans les services publics en raison de la « modernisation » du Parti progressiste-conservateur provincial de l'Ontario, il est important d'avoir une structure en place afin de défendre les membres de la santé publique en Ontario.
- Nous devons reconnaître que le secteur de la santé publique est un groupe de travailleurs distinct du CCEMO.
- Le CCEMO est plus fort lorsque des secteurs spécifiques se sentent inclus et représentés à une échelle provinciale.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par la section locale 2626

Le SCFP-Ontario:

Élaborera un modèle d'indemnisation et/ou d'honoraires juste et équitable pour les membres élus qui siègent sur les équipes de tous les secteurs du SCFP-Ontario, y compris le Comité de coordination des travailleurs des soins de santé (CCTSS, soins de santé), le Comité de coordination des employés municipaux de l'Ontario (CCEMO), le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario (CSCSO), le Comité de coordination des travailleurs des services sociaux (CCTSS, services sociaux) et le Comité de coordination des travailleurs universitaires de l'Ontario (CCTUO). Cela comprend, mais sans y être limité, le président, le vice-président, le conseiller en santé et sécurité, le secrétaire-archiviste, le représentant des travailleurs blessés, ainsi que le président à l'emploi et à l'équité.

- Les équipes des secteurs sont essentielles pour promouvoir les objectifs spécifiques des secteurs, accroître le pouvoir des travailleurs et créer un dynamisme plus large pour les membres du SCFP et le mouvement syndical.
- Les membres des comités subissent déjà des pressions indues de devoir occuper de nombreux emplois et de devoir apporter des contributions significatives à leurs propres sections locales et au mouvement syndical en général.
- Le travail des secteurs est activement entravé lorsque les membres des comités doivent prioriser d'autres engagements pour se soutenir financièrement.
- Nous croyons à un salaire égal pour un travail de valeur égale et nous condamnons l'exploitation des travailleurs non rémunérés.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par la section locale du 3903, 3908

Le SCFP-Ontario:

- 1. Rejettera l'inclusion des forces de sécurité de l'État civiles et non civiles au sein du mouvement syndical canadien, incluant, mais sans y être limité, la Gendarmerie royale du Canada.
- 2. Cessera toute affectation de ressources actuelle ou future à la syndicalisation des forces de sécurité de l'État.
- 3. S'efforcera d'améliorer la confiance à l'égard du SCFP-Ontario en soutenant les personnes victimes de la violence par la police et l'État et les mouvements créés pour s'attaquer au problème de la violence par la police et l'État.
- 4. Présentera une résolution au SCFP national soutenant ce qui précède et soutenant les efforts de la Fédération du travail de l'Ontario et du Congrès du travail du Canada à cet effet.
- 5. Publiera une lettre soulignant cette position comme étant une valeur importante pour le SCFP-Ontario et le mouvement syndical canadien.

- La syndicalisation des forces de sécurité de l'État va à l'encontre des positions énoncées par le SCFP au sujet des projets de loi passés C-51 (2015) et C-59 (2018).
- Les forces de sécurité de l'État peuvent être utilisées pour réprimer les travailleurs en grève.
- Les forces de sécurité de l'État ont surveillé et réprimé les mouvements de justice sociale auxquels ont participé des membres du SCFP, y compris la surveillance des militants autochtones et syndicaux par le biais du projet SITKA.
- Les forces de sécurité de l'État répriment les mouvements sociaux que soutient le SCFP-Ontario (par exemple : le Sommet du G20 à Toronto et le mouvement de promotion de l'importance de la vie des Noirs).

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par la section locale 1777

Le SCFP-Ontario:

Demandera publiquement:

- 1. le retrait des troupes et des armements russes de tout le territoire ukrainien et la fin du conflit;
- 2. la reconstruction par la Russie de toutes les villes et municipalités et de l'infrastructure de base en Ukraine une fois la guerre terminée;
- 3. que les travailleurs ukrainiens reçoivent tous les salaires impayés et aient accès à des droits de négociation collective illimités;
- 4. la fin des sanctions contre la Russie qui nuisent davantage aux travailleurs;
- 5. la libération des opposants à la guerre de Vladimir Putin en Ukraine qui ont été emprisonnés;
- 6. le retrait des armes nucléaires américaines partout en Europe.

- L'invasion de l'Ukraine par Vladimir Putin a entraîné le décès de centaines de milliers de civils et de soldats – tant ukrainiens que russes – et des millions de réfugiés ukrainiens. Des millions d'autres personnes subissent une inflation élevée, des pénuries de nourriture et un conflit continu.
- La courageuse classe ouvrière ukrainienne lutte, avec du soutien matériel, et détruit l'armée de conscrits russes démoralisés.
- La classe patronale canadienne et d'autres nations impérialistes exercent des pressions sur le peuple ukrainien afin qu'il accepte l'abandon inacceptable de sa souveraineté nationale et de son territoire national.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée

Présentée par le Comité de la santé et de la sécurité du SCFP, la section locale 2626 et le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario

Le SCFP-Ontario:

Élaborera, en collaboration avec les secteurs et les comités, un sommet d'action politique. Le sommet serait ouvert à tous les travailleurs et offrirait des occasions de formation et d'apprentissage sur l'organisation afin de lutter contre des lois, sur le lobbyisme à différents ordres de gouvernement et sur le travail au sein de nos collectivités.

Parce que:

Le gouvernement continuera de se servir des pouvoirs législatifs pour opprimer les travailleurs.
 Ce n'est que lorsque nous éduquons, que nous faisons campagne et que nous nous organisons que nous pouvons vaincre le gouvernement et faire les gains dont les travailleurs ont besoin.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée

Présentée par le Comité des travailleurs ayant un handicap du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

1. Présentera une modification aux Statuts au Congrès national du SCFP de 2023, comme suit :

Au paragraphe 7.2 des Statuts :

7.2 Composition

(a) Les membres du Conseil sont : le président national, le secrétaire-trésorier national, cinq viceprésidents généraux, quatorze vice-présidents régionaux et deuxsept vice-présidents de la diversité.

Ajouter ce qui suit à l'alinéa 7.2 (d)

Les vice-présidents à la diversité représentent les membres suivants :

travailleurs 2SLGBTQI+	
travailleurs ayant un handicap	
femmes	
jeunes travailleurs	
francophones	
travailleurs autochtones	
travailleurs noirs et racisés	

Au paragraphe 11.10 des Statuts :

- 11.10 Vacance au Conseil exécutif national
- (c) DeuxSept vice-présidents de la diversité suppléants Statuts du SCFP 2021 43 44 Statuts du SCFP 2021 sont élus au congrès. Si un poste de vice-président de la diversité devient vacant en permanence, le vice-président de la diversité suppléant occupe le poste pour le reste du mandat.

- Le SCFP-Ontario devrait avoir un mandat clair de la part des membres à l'approche du Congrès national du SCFP de 2023.
- Le SCFP-Ontario croit que l'avancement du travail sur nos Statuts nationaux et principes directeurs comme l'Énoncé sur l'égalité signifie la création d'un Conseil exécutif national plus inclusif avec une représentation de l'équité.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité des travailleurs ambulanciers du SCFP-Ontario et le Comité de coordination des travailleurs municipaux de l'Ontario

Le SCFP-Ontario:

- 1. Approchera l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO) afin d'émettre une déclaration conjointe au ministère de la Santé et au ministère des Soins de longue durée demandant que le financement pour les soins paramédicaux communautaires soit inscrit dans les lois sur une base permanente et que le financement provienne à 100 % du gouvernement provincial.
- 2. Exercera des pressions sur le gouvernement provincial, avec l'aide du président du CACO, pour voir à ce qu'un financement permanent soit en place pour les soins paramédicaux communautaires.

- Il y a un intérêt mutuel à établir un financement permanent du gouvernement provincial pour des services offerts par nos travailleurs paramédicaux.
- L'AMO a déjà demandé une précision au sujet de la permanence du financement dans le cadre des réunions des intervenants avec les ministères de la Santé et des Soins de longue durée, ce qui n'a pas été fait publiquement.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité des travailleurs ambulanciers du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

- 1. Travaillera avec le CACO pour organiser, produire et assurer des séances de discussion ouverte virtuelles tous les trois mois afin de discuter d'enjeux auxquels sont confrontés les travailleurs paramédicaux et les répartiteurs partout en Ontario.
- 2. Fournira un budget pour voir à ce que des conférenciers experts soient disponibles pour offrir leurs conseils aux membres et aux dirigeants des sections locales sur divers sujets.

Parce que:

 Le secteur est confronté à diverses menaces et préoccupations qui nécessitent une communication et une aide constantes pour les membres.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée

Présentée par le Comité de la justice climatique du SCFP

Le SCFP-Ontario:

- 1. Travaillera avec les sections locales, d'autres syndicats et la Fédération du travail de l'Ontario pour maintenant faire de l'organisation et de l'éducation pour une vision à long terme afin d'amener les industries essentielles dans le secteur public et non parmi les capitalistes à la recherche de profits et d'exploiter conjointement ces industries pour le bien public.
- 2. Enverra une résolution demandant au SCFP national et à la Fédération du travail de l'Ontario de faire de même.

- Les racines de la crise climatique incluent le contrôle privé de l'économie par une classe capitaliste minuscule, qui prend les décisions quant à l'augmentation de ses propres profits, une industrialisation incontrôlée, la cupidité des entreprises et le colonialisme d'implantation, où les Autochtones sont retirés de leurs territoires.
- Le capitalisme incite l'exploitation des ressources, ce qui a mené à une période de réchauffement climatique qui est l'effet de l'activité humaine (anthropique), entraînant la crise climatique.
- La logique capitaliste est fondée sur le concept de croissance à l'infini, ce qui est impossible sur une planète restreinte.
- Les seules personnes qui bénéficient de notre dépendance actuelle aux combustibles fossiles sont les entreprises de combustibles fossiles et leurs actionnaires.
- Il n'y a pas d'emplois sur une planète morte.
- Un monde meilleur est possible lorsque les travailleurs gèrent collectivement nos lieux de travail au bénéfice de nos collectivité.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité de la justice climatique du SCFP

Le SCFP-Ontario:

- 1. Travaillera avec la Nation Anishinabek (Ontario), la Bad River Band of the Lake Superior Tribe of Chippewa (Wisconsin) et la Bay Mills Indian Community (Michigan) afin d'affirmer leur autodétermination, y compris leur lutte contre la canalisation 5 de pétrole brut d'Enbridge au Canada, et fournira les ressources à cette fin.
- Présentera cette résolution aux congrès de la Fédération du travail de l'Ontario et du SCFP national.

- Nous sommes tous visés par les traités. Nous sommes tous liés par les traités signés entre les colonisateurs et les nations autochtones où nous vivons. Respecter les traités est une obligation minimale parce que de nombreux traités ont été signés sous la contrainte.
- Le soutien de la canalisation 5 d'Enbridge par notre gouvernement enfreint plusieurs articles de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA).
- Le chef de la Nation des Anishinabes affirme que le soutien de l'exploitation continue de la canalisation 5 d'Enbridge viole les traités.
- Les 12 tribus du Michigan reconnues par le gouvernement américain « considèrent la canalisation 5 comme une menace existentielle à nos droits protégés par les traités, nos ressources et notre mode de vie fondamental en tant que peuples anishinabes des Grands Lacs ».
- La réconciliation n'est pas possible alors que les entreprises et les tribunaux canadiens continuent de refuser le droit des peuples autochtones à l'autodétermination.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée

Présentée par le Comité de la justice climatique du SCFP

Le SCFP-Ontario:

- 1. S'opposera à l'achat prévu par le Canada de 88 avions de chasse F-35 à tête nucléaire.
- 2. Exigera, par l'entremise d'une résolution, que le SCFP national s'oppose à cet achat prévu et participe à la campagne « No Fighter Jets » (Non aux avions de chasse).
- 3. Organisera les membres pour qu'ils prennent part aux actions exigeant qu'on n'achète pas d'avions de chasse.

- Les coûts estimatifs du cycle de vie des 88 nouveaux avions de chasse F-35 dépassent 70 milliards de dollars CA. Cet argent devrait plutôt être dépensé sur le transport en commun, les logements sociaux, les congés de maladie payés, les services de garde gratuits, la lutte contre le changement climatique et d'autres projets utiles socialement qui bénéficient à tous les travailleurs.
- L'armée canadienne cause la moitié des émissions de gaz à effet de serre (GES) du gouvernement fédéral et est de loin le plus important émetteur de GES du gouvernement fédéral, ce qui rend la démilitarisation essentielle pour éviter un changement climatique catastrophique.
- Les avions de chasse à tête nucléaire contribueront à l'escalade mondiale des conflits armés, dont la vaste majorité des victimes sont des civils, principalement des travailleurs et leurs familles, ainsi que des peuples opprimés partout dans le monde. Les seuls qui bénéficient de la guerre sont les fabricants d'armes et d'autres entreprises internationales.
- Le gouvernement canadien vend couramment des armes à des nations oppressives qui utilisent ces armes contre des civils.
- En tant que supporter de la coalition Labour Against the Arms Trade, le SCFP-Ontario s'est déjà engagé à s'opposer à la participation par le Canada au commerce d'armes international.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Conseil exécutif du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

- Travaillera avec le Comité de coordination des travailleurs des soins de santé (CCTSS), le Conseil des syndicats d'hôpitaux de l'Ontario (CSHO) et la Coalition ontarienne de la santé (OHC) afin de lutter contre le projet de loi 60, la Loi de 2023 concernant votre santé, et contre toute tentative de privatiser les services de santé publics.
- 2. Organisera et mobilisera les membres afin qu'ils prennent des mesures dans les collectivités, prenant exemple sur les dirigeants des secteurs de la santé et hospitalier, et en collaboration avec l'OHC, afin de freiner les tentatives des conservateurs de Doug Ford de transférer certaines interventions chirurgicales et certains diagnostics des hôpitaux publics vers des cliniques privées à but lucratif.
- 3. Travaillera en collaboration avec d'autres afin de faire échec à toute tentative de privatisation qui pourrait avoir lieu et fera campagne avec d'autres pour le développement des services de santé financés et offerts par le secteur public en Ontario.

- Il a été démontré que les cliniques privées introduisent des frais modérateurs illégaux pour des soins de santé nécessaires du point de vue médical.
- La recherche montre que les taux de décès dans les cliniques privées à but lucratif sont plus élevés.
- Contrairement aux hôpitaux publics, les cliniques privées n'ont pas d'autres recours que de composer le 911 lorsque des urgences surviennent, et cela retarde le traitement dans des cas de vie ou de mort.
- Cela menacera la viabilité des hôpitaux, particulièrement les petits hôpitaux et les hôpitaux ruraux.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Conseil exécutif du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

- Fera campagne sur le lien fort à multiples facettes qui existe entre l'austérité et les coupures dans les services publics, alors qu'on priorise la criminalité et les préoccupations au lieu de la sécurité publique.
- 2. Travaillera avec nos alliés communautaires contre les tentatives malavisées et infructueuses de régler les préoccupations au sujet de la sécurité publique en injectant tout simplement plus d'argent dans le maintien de l'ordre.
- 3. Résistera et s'opposera aux dépenses excessives faites par le gouvernement provincial pour le maintien de l'ordre, et fera campagne avec d'autres pour investir dans la reconstruction des services de santé et communautaires axés sur la sécurité publique et la croissance des collectivités. Présentera une résolution similaire au Congrès de la Fédération du travail de l'Ontario afin de mobiliser le reste du mouvement syndical.

- La preuve démontre que les taux de criminalité sont à leurs plus bas niveaux de l'histoire et il y a une multitude de recherches au fil des ans qui démontrent qu'il n'y a pas de lien direct entre un maintien de l'ordre accru et les taux de criminalité.
- Les ravages de l'économie sur les travailleurs, l'austérité gouvernementale et le manque d'investissement dans les services publics ont de réelles incidences avérées sur la sécurité publique et les taux de criminalité.
- Il est essentiel de reconnaître que toute demande pour un maintien de l'ordre accru en réponse à des préoccupations au sujet de la sécurité publique a une incidence disproportionnée sur les Noirs, les Autochtones et les personnes vivant dans la pauvreté ou ayant des problèmes de santé mentale.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité de la santé et de la sécurité du SCFP-Ontario et le Conseil des syndicats d'hôpitaux de l'Ontario

Le SCFP-Ontario:

- 1. Mobilisera, en collaboration avec le Comité de coordination des travailleurs des soins de santé, les membres du SCFP, tel que demandé, afin qu'ils soutiennent la campagne contre la privatisation des chirurgies, des diagnostics et des services de soutien dans les hôpitaux, campagne qui est organisée par le Conseil des syndicats d'hôpitaux de l'Ontario-SCFP, l'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario, le Service Employees International Union, le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario et Unifor, y compris l'obtention d'un soutien pour des rassemblements aux hôpitaux communautaires.
- 2. Travaillera avec les sections locales du SCFP pour organiser des votes en milieu de travail en dehors du secteur hospitalier en soutien au référendum organisé par la Coalition ontarienne de la santé contre la privatisation des chirurgies, des diagnostics et des services de soutien dans les hôpitaux.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité de la santé et de la sécurité du SCFP et le Conseil des syndicats d'hôpitaux de l'Ontario

Le SCFP-Ontario:

- 1. Organisera et mobilisera les membres du SCFP de tous les secteurs, tel que demandé par le Conseil des syndicats d'hôpitaux de l'Ontario, afin qu'ils prennent part aux actions communautaires en soutien à la négociation du front commun du SCFP, du Service Employees International Union et d'Unifor pour le personnel infirmier, de soutien, des services et de bureau dans le secteur hospitalier dans le cadre de leur campagne pour conclure une convention collective juste en 2023; de plus les membres du SCFP de tous les secteurs soutiendront de telles actions.
- 2. Mettra en évidence la campagne de négociation conjointe du CSHO-SCFP, du SEIU et d'Unifor sur son site Web et ses plateformes de médias sociaux.

Parce que :

L'égalité doit inclure l'égalité économique.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité de la santé et de la sécurité du SCFP et le Conseil des syndicats d'hôpitaux de l'Ontario

Le SCFP-Ontario:

Appuiera la campagne en cours du Conseil des syndicats d'hôpitaux de l'Ontario-SCFP et du Comité de coordination des travailleurs des soins de santé afin d'augmenter le financement et les niveaux de dotation en personnel dans les hôpitaux de l'Ontario du dernier rang au Canada par habitant à la moyenne des provinces canadiennes – pour un coût annuel estimé à 2 milliards de dollars.

- Avec un roulement de personnel de 15 000 travailleurs par année et 37 000 postes vacants en ce moment, le ratio employés-patients dans les hôpitaux de l'Ontario est le plus bas de tout pays ayant une économie développée.
- L'Ontario est la province qui dépense le montant le moins élevé pour les employés du secteur hospitalier de toutes les provinces.
- Les conséquences se ressentent en termes de niveaux de dotation en personnel dangereux, de taux élevés de blessures et de charges de travail horribles.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité de la santé et de la sécurité et le Comité de coordination des travailleurs des soins de santé du SCFP

Le SCFP-Ontario:

Promouvra la campagne pour la sécurité d'emploi et la lutte contre la privatisation avec les services de soutien aux soins à domicile et communautaires par l'entremise de lobbyisme, d'outils de sensibilisation et d'affichages sur les médias sociaux, et fera participer les membres du SCFP-Ontario à cette campagne.

- Il a été prouvé que la privatisation n'offre pas de meilleurs services ou de meilleurs soins.
- Nous devons protéger nos populations vulnérables qui reçoivent des soins de santé à domicile par l'entremise d'une dotation en personnel adéquate et en gardant nos services publics.
- Les services de soutien aux soins à domicile et communautaires offrent des services essentiels qui doivent être protégés.
- Les préoccupations en matière de sécurité d'emploi et de travail précaire ne sont pas la façon dont nous nous développons en tant que mouvement syndical.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité de la santé et de la sécurité et le Comité de coordination des travailleurs des soins de santé du SCFP

Le SCFP-Ontario:

- 1. Luttera contre la privatisation et les coupures aux services dans les soins de santé aux quatre coins de la province.
- 2. Fera preuve de solidarité à l'égard de la Coalition ontarienne de la santé.
- 3. Approuvera les pétitions et les outils de campagne préparés par l'entremise de la Coalition ontarienne de la santé.
- 4. Développera une alliance et une mobilisation des membres par l'entremise de la mobilisation de la population et de campagnes d'action politique collectives.

- La pandémie de la COVID-19 n'a fait que souligner les inégalités et l'importance de conserver nos services publics et accessibles pour tous les travailleurs en Ontario.
- Il a été prouvé que la privatisation ne diminue pas les coûts ou n'offre pas de meilleurs services.
- La privatisation et la déréglementation sont les chemins vers des compressions budgétaires qui menacent la structure de nos services publics.
- Notre force se trouve dans nos actions de la base et nos membres de la base.
- Notre façon de grandir en tant que syndicat c'est en créant la solidarité.

Présentée par le Comité de la santé et de la sécurité du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

Organisera, en collaboration avec le Conseil des syndicats d'hôpitaux de l'Ontario-SCFP et le Comité de coordination des travailleurs des soins de santé, un lobby des membres du Parlement provincial de l'Ontario en soutien à la loi présentée par France Gélinas, députée provinciale dans Nickle Belt, qui interdirait toutes représailles contre un travailleur qui rapporte un cas de violence au travail ou qui dénonce le problème de violence au travail.

Décision du Congrès : Présentée Rejetée Référée

Présentée par le Comité de la santé et de la sécurité du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

Exhortera le gouvernement provincial à demeurer responsable de la réserve d'équipement de protection individuelle (ÉPI) à l'égard de la population de l'Ontario afin d'éviter des pénuries d'ÉPI en cas d'endémie ou de pandémie future.

- Le gouvernement de l'Ontario doit faire preuve de transparence quant au nombre de masques, de blouses d'isolement, de visières de protection et autres objets d'ÉPI essentiels qui sont disponibles.
- La province de l'Ontario a traversé des épreuves tout au long de la pandémie de la COVID-19 en raison de la négligence du gouvernement provincial qui a permis à notre réserve provinciale de masques N95 d'expirer sans qu'elle soit réapprovisionnée.
- Tous les travailleurs méritent un ÉPI adéquat, accessible et bien ajusté.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité de la santé et de la sécurité du SCFP et le Conseil des syndicats d'hôpitaux de l'Ontario

Le SCFP-Ontario:

- 1. Fera campagne avec le Comité de coordination des travailleurs des soins de santé et le Conseil des syndicats d'hôpitaux de l'Ontario pour la mise en œuvre immédiate de la moyenne de quatre heures de soins par résident par jour dans les soins de longue durée, comme ce qui avait été promis dans la Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée et qui ne se fait tout simplement pas, malgré un objectif de mise en œuvre pour 2025.
- 2. Travaillera avec le Comité de coordination des travailleurs des soins de santé et le Conseil des syndicats d'hôpitaux de l'Ontario afin de mettre en lumière les conséquences sur les résidents et les employés des établissements de soins de longue durée du retard qui perdure à mettre en œuvre la norme de dotation en personnel, alors que des milliers de patients d'autres niveaux de soins ayant des conditions médiales complexes sont transférés de l'hôpital vers un établissement de soins de longue durée.

- Les progrès pour obtenir du personnel additionnel sont lents.
- Les résidents des établissements de soins de longue durée de l'Ontario ont désespérément besoin de niveaux de dotation en personnel plus élevés puisque le niveau d'acuité des patients à qui on a montré la porte des hôpitaux en vertu du projet de loi 7 est de plus en plus élevé et que ces patients souffrent de nombreuses conditions médicales complexes.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité de la santé et de la sécurité du SCFP

Le SCFP-Ontario:

Soutiendra les services publics de l'Ontario en élaborant et en mettant en œuvre une campagne robuste et offrira de l'aide pour le référendum en soutien à toutes les sections locales qui retournent à la table de négociation après l'échec de l'injuste projet de loi 124.

- Le gouvernement conservateur provincial a créé de profondes disparités et inégalités au sein de nos services publics en faisant des coupures aux dépens de nos travailleurs.
- Nos travailleurs des services publics exigent et méritent le respect et des protections pour des revenus équitables à tous les ordres.
- De meilleures protections des revenus sont des mesures essentielles pour voir à ce que nous puissions conserver les travailleurs que nous avons et protéger nos services publics.
- Des augmentations de salaire seront une étape importante pour retrouver des niveaux de dotation en personnel adéquats.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité de la santé et de la sécurité et le Comité de coordination des travailleurs des soins de santé du SCFP

Le SCFP-Ontario:

Continuera de promouvoir l'importance d'une augmentation de salaire permanente de trois dollars (3 \$) l'heure pour tous les travailleurs du secteur des soins de longue durée de l'Ontario, et exercera des pressions sur le gouvernement provincial à cette fin.

- Il est essentiel de recruter et de conserver les travailleurs de la santé pour assurer le succès de nos services publics.
- Des mesures temporaires ne suffisent pas pour combattre l'inflation et l'attrition.
- La pandémie de la COVID-19 n'a fait que mettre davantage en lumière l'importance des soins de santé publics et la protection des personnes qui occupent des emplois précaires.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Conseil des Autochtones du SCFP

Le SCFP-Ontario:

Travaillera avec le SCFP national et appuiera la campagne « L'eau c'est la vie » du SCFP national en faisant campagne et en encourageant nos membres et nos sections locales à prendre l'engagement et à être des alliés des Autochtones dans notre quête pour une eau potable propre, sécuritaire et accessible dans les communautés autochtones.

- L'eau c'est la vie et c'est un droit de la personne auquel tous les Canadiens vivant dans toutes les régions de ce pays doivent pouvoir avoir accès.
- De nombreuses communautés autochtones n'ont pas accès à l'eau du robinet ou au traitement des eaux usées.
- Une eau non potable et des cours d'eau, des rivières et des lacs pollués font partie du quotidien des Autochtones en raison de la pollution et des dommages constants causés par des entreprises qui exploitent les ressources naturelles dans les communautés autochtones ou près de ces dernières.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Conseil des Autochtones du SCFP

Le SCFP-Ontario:

Fera campagne et exercera des pressions sur le gouvernement provincial de l'Ontario afin qu'il agisse et éduque la population au sujet des véritables réalités et conséquences du changement climatique et qu'il inclut l'éducation et la prévention environnementales dans le programme d'enseignement afin que les générations actuelles et futures puissent faire partie de la solution pour protéger et rétablir notre planète.

- Le changement climatique nous affecte tous et notre gouvernement doit prendre de véritables actions pour s'attaquer aux défis et aux conséquences de la pollution environnementale, de la négligence climatique et du déni du changement climatique constants.
- Chaque saison, nous sommes tous témoins des dommages causés par le changement climatique et nous les subissons tous, dommages qui entraînent des tempêtes, des inondations et des sécheresses plus graves qui causent des feux incontrôlés qui, à leur tour, nuisent de façon disproportionnée aux communautés vulnérables et marginalisées qui dépendent de la Terre mère pour leur subsistance et leur survie.
- Nous devons inclure la protection du climat et de l'environnement dans notre programme d'enseignement afin que les générations actuelles et futures puissent aider à rétablir et à protéger notre planète pour les sept prochaines générations et plus.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par la section locale 1281

Le SCFP-Ontario:

- 1. Exercera des pressions sur les gouvernements provincial et fédéral afin qu'ils établissent des relations internationales fortes avec Cuba, en s'opposant aux blocus et aux sanctions, et pour que Cuba soit retirée de la liste des États-Unis des pays qui financent le terrorisme.
- 2. Adhérera au Canadian Network on Cuba (CNC) et encouragera les sections locales à prendre part aux activités des partenaires de coalition locaux du CNC.

- Le SCFP a travaillé en étroite collaboration avec des partenaires syndicaux à Cuba, particulièrement les travailleurs.
- La Centrale syndicale de Cuba (CTC), le Syndicat national des travailleurs de l'administration publique (SNTAP) et leurs partenaires de coalition locaux s'opposent aux blocus et aux sanctions et préconisent la solidarité.
- Les Nations Unies ont adopté une résolution chaque année depuis 1992 afin que soit levé l'embargo contre Cuba qui dure depuis 60 ans.
- Le Canadian Network on Cuba est une organisation qui a été créée afin de réunir des Canadiens et des Cubains pour promouvoir la solidarité interculturelle et comprend des partenaires syndicaux comme le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes.
- Alors que des membres du SCFP-Ontario résistent farouchement à la privatisation et aux mesures d'austérité contre un gouvernement qui est à la merci des entreprises, les travailleurs cubains luttent contre un blocus économique qui leur a été imposé par le gouvernement américain et des intérêts commerciaux américains.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par la section locale 1777

Le SCFP-Ontario:

Demandera au SCFP national et au Congrès du travail du Canada d'exiger du gouvernement fédéral qu'il promulgue une assurance-emploi non contributive couvrant tous les chômeurs, pour toute la durée de leur chômage et à des taux syndiqués.

- Moins de 40 % des personnes qui cotisent sont admissibles à l'AE lorsqu'elles en ont besoin, malgré qu'elles y aient cotisé, alors que les employeurs ont profité d'importantes périodes d'exonération des cotisations.
- Les prestations complémentaires pendant la COVID ont pris fin et les prestations sont réduites.
- L'inflation des prix et des taux d'intérêt entraînent une autre récession qui cause des centaines de milliers de pertes d'emplois inutilement.
- La caisse de l'AE a été dévalisée pendant 30 ans pour financer les réductions des impôts frappant les sociétés alors que l'accès par les travailleurs a été réduit; de plus, les prestations sont insuffisantes pour vivre.
- Des milliers de chômeurs ont marché et lutté pour avoir droit à l'assurance-emploi; le mouvement syndical doit se lever et lutter pour les chômeurs dès aujourd'hui.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par la section locale 1777

Le SCFP-Ontario:

Demandera au Congrès du travail du Canada de lancer une campagne de riposte des travailleurs à être menée par les conseils du travail et les conseils de district du SCFP, avec un financement pour ce projet, et une emphase sur la mobilisation sur le terrain.

Parce que :

- Au cours de la dernière année, les travailleurs se sont activés, recrutant de nouveaux membres et résistant à des employeurs abusifs comme le gouvernement de l'Ontario et les grandes entreprises.
- Les loyers montent en flèche, les factures d'épicerie augmentent, l'inflation est toujours élevée, les salaires des directeurs généraux sont plus élevés, les profits des entreprises atteignent des niveaux records et la richesse des capitalistes qui prennent les décisions a augmenté de façon exponentielle.
- Les travailleurs sont en colère et prêts à riposter. Unis, les syndicats ont lutté contre certaines des pires attaques des conservateurs contre la négociation collective au cours de la dernière année et ont obtenu gain de cause. Des gains ont été faits en matière de services de garde abordables et de services dentaires accrus, mais ont été perdus en raison d'un manque de travailleurs formés.

Décision du Congrès : Présentée Rejetée Référée

Présentée par la section locale 1979

Le SCFP-Ontario:

- Travaillera avec la Coalition ontarienne pour de meilleurs services éducatifs à l'enfance (COMSEE) et notre partenaire de coalition national Un enfant une place (Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance) et appuiera ces deux organisations.
- Travaillera avec nos alliés du secteur des services de garde dans la poursuite des buts et objectifs établis dans l'accord sur la garde des jeunes enfants fédéral/provincial pour améliorer les services de garde dans le secteur sans but lucratif.
- 3. Soutiendra les efforts de la COMSEE d'instaurer un élan de mobilisation fort, bien organisé, diversifié et général afin d'exercer des pressions sur le gouvernement de Doug Ford pour qu'il se concentre sur l'amélioration des services de garde, tel qu'établi dans l'accord bilatéral sur les services de garde dans le secteur sans but lucratif.

- La COMSEE et Un enfant une place travaillent avec des alliés et le mouvement syndical pour mener la lutte pour des services de garde universels financés et gérés par l'État dans ce pays depuis des décennies.
- Ces efforts de mobilisation ont engendré un engagement de la part du gouvernement fédéral d'agir et d'utiliser son important pouvoir d'achat pour développer des systèmes communautaires sans but lucratif de services de garde de qualité.
- Nous devons travailler ensemble pour voir à ce que cet engagement soit respecté et pour assurer un changement en profondeur à la hauteur des générations précédentes de Canadiens qui ont créé les systèmes scolaires publics et le système de santé public.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par la section locale 1979

Le SCFP-Ontario:

- 1. Travaillera avec le SCFP national et le Groupe de travail national de la garde à l'enfance à l'élaboration d'une campagne de syndicalisation qui devra avoir lieu au cours d'une période de cinq ans dans le secteur des services de garde publics sans but lucratif, dont :
 - a. les YMCA et les YWCA;
 - b. les grands organismes multiservices sans but lucratif qui offrent des services de garde;
 - c. l'ensemble du secteur des services de garde sans but lucratif.
- 2. Élaborera des stratégies et des messages de syndicalisation efficaces et novateurs spécialement conçus pour attirer la main-d'œuvre des services de garde.
- 3. Profitera des occasions créées par l'augmentation du nombre de places dans les garderies sans but lucratif à la suite de l'accord sur la garde des jeunes enfants fédéral/provincial.

- La majeure partie de la main-d'œuvre des services de garde travaille dans le secteur public et communautaire sans but lucratif.
- Seulement 21,5 % de la main-d'œuvre des services de garde est syndiquée.
- Le SCFP serait en bonne position pour syndiquer et représenter les nouveaux travailleurs des services de garde publics sans but lucratif prévus au cours des cinq prochaines années.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par les sections locales 2204 et 2484 et le Comité de coordination des travailleurs des services sociaux

Le SCFP-Ontario:

S'engagera à travailler avec la Coalition ontarienne pour de meilleurs services éducatifs à l'enfance (COMSEE) et son partenaire de coalition national Un enfant une place afin de promouvoir la *Roadmap to Universal Child Care in Ontario* de la COMSEE et de l'Association of Early Childhood Educators Ontario, et il les soutiendra. Ces deux organisations préconiseront, entre autres, que le gouvernement de l'Ontario :

- a) plafonne les frais de garde à 10 \$ par jour par famille et introduise une échelle mobile de tarification:
- b) élabore et mette en œuvre une stratégie de la main-d'œuvre, dont une échelle des salaires;
- c) impose un moratoire permanent sur l'octroi de permis pour de nouvelles garderies à but lucratif;
- d) élabore un plan de croissance ambitieux pour des garderies publiques sans but lucratif.

- La COMSEE et Un enfant une place travaillent avec des alliés et le mouvement syndical pour mener la lutte pour des services de garde universels financés et gérés par l'État dans ce pays.
- Ces efforts de mobilisation ont engendré un engagement du gouvernement fédéral d'agir et d'utiliser son important pouvoir d'achat pour développer des systèmes publics et sans but lucratif communautaires de services de garde de qualité.
- Nous devons continuer de travailler ensemble pour voir à ce que cet engagement soit respecté par l'entremise de l'accord sur la garde des jeunes enfants fédéral et provincial/territorial qui assurera un changement en profondeur à la hauteur des générations précédentes de Canadiens qui ont créé les systèmes scolaires publics et le système de santé public.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par la section locale 2204 et le Comité de coordination des travailleurs des services sociaux du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

Travaillera avec le SCFP national et le Groupe de travail national de la garde à l'enfance pour demander des conseils à des experts du secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants afin d'élaborer une nouvelle campagne de recrutement pour le Plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien et de fournir les ressources pour cette campagne qui comprend :

- a) l'élaboration d'une schématisation provinciale afin d'identifier et de prioriser les collectivités où les syndicats et la communauté des services de garde sont forts;
- b) la priorisation des grands organismes multiservices régionaux sans but lucratif qui offrent des services de garde, y compris les YMCA et les YWCA;
- c) la collaboration avec les éducateurs de la petite enfance et les travailleurs en garderie pour développer des stratégies et des messages de recrutement efficaces et novateurs spécialement conçus pour attirer la main-d'œuvre des services de garde.

- On prévoit que le Plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien créera 86 000 nouvelles places en garderie en Ontario et que la priorité sera accordée au secteur public sans but lucratif.
- Plus de 75 % de la main-d'œuvre des services de garde travaille dans des garderies publiques sans but lucratif, mais on estime que moins de 25 % de la main-d'œuvre des services de garde est syndiquée.
- Le SCFP sera en bonne position pour syndiquer et représenter les nouveaux travailleurs des services de garde publics prévus au cours des cinq prochaines années.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par la section locale 2316 et le Comité de coordination des travailleurs des services sociaux

Le SCFP-Ontario:

Soutiendra, financera et assurera les ressources pour une campagne relative à la charge de travail dans le secteur des sociétés d'aide à l'enfance.

- Les travailleurs des sociétés d'aide à l'enfance subissent de l'épuisement et un stress de façon constante et accrue au travail.
- Les dossiers de protection de l'enfance des sociétés d'aide à l'enfance sont de plus en plus complexes en raison des doubles diagnostics et des troubles concomitants.
- Le gouvernement de Doug Ford et les employeurs ne reconnaissent pas, de façon concrète et significative, la charge de travail et les préoccupations en matière de dotation en personnel constantes y compris, mais sans y être limité, le recrutement et la conservation.
- Le plan de financement préétabli pour le secteur des sociétés d'aide à l'enfance est demeuré inchangé et est en régression.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par la section locale 2484

Le SCFP-Ontario:

Exercera des pressions sur le gouvernement provincial et le ministère de l'Éducation afin qu'ils fournissent des directives/processus pour les personnes présumées ne pas avoir agi conformément à l'article 48 du Règlement 137/15 de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*. Cela comprend des modifications à la *Loi* et aux règlements afin d'avoir un processus d'appel qui prévoit un accès à tous les documents sur lesquels repose l'évaluation de non-conformité et que le délai pour répondre à un avis préliminaire soit de plus de trente jours ouvrables. Le processus d'appel doit clairement établir leur droit à une représentation.

- La Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance et ses règlements offrent un cadre important pour la protection des enfants dans les garderies de la province.
- Les travailleurs en garderie doivent être reconnus comme étant des professionnels et avoir des droits et responsabilités clairement établis, et ce de facon transparente.
- Les travailleurs en garderie reçoivent souvent des directives quant à la façon de structurer leur travail quotidien en fonction des politiques des employeurs.
- Il n'y a présentement aucune disposition dans la *Loi* ou les règlements qui permet aux personnes d'avoir accès à l'information qu'utilise un inspecteur pour évaluer la non-conformité.
- Les personnes qui sont jugées comme étant en conformité après une conclusion de nonconformité voient leurs noms être publiés pendant trois ans.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par la section locale 4400

Le SCFP-Ontario:

S'engagera face à une politique de « grande désobéissance » :

Attendu qu'en novembre, les travailleurs de l'éducation ont démontré que la rédaction de lettres, le lobbyisme des députés, etc., ne fonctionnent pas – seules les mesures de grève et une menace de grève générale peuvent renverser des lois forçant le retour au travail.

Attendu que des gouvernements anti-travailleurs tenteront de se servir de lois forçant le retour au travail afin d'écraser les syndicats à l'avenir et que nous devons nous y préparer à l'avance.

Qu'il soit résolu que le SCFP-Ontario s'engage face à une politique de « haute désobéissance », en organisant une grève générale de tous les membres du SCFP-Ontario la prochaine fois qu'une loi forçant le retour au travail sera utilisée.

Décision du Congrès : Présentée Rejetée Référée

Présentée par la section locale 4400

Le SCFP-Ontario:

S'engagera à lutter contre l'inflation avec des ajustements au coût de la vie :

Attendu que la crise du coût de la vie continue de miner les niveaux de vie de nos membres et que nos conventions collectives sont loin de suivre le rythme de l'inflation.

Attendu que la seule façon de lutter contre l'inflation est par l'entremise d'ajustements au coût de la vie qui protègent nos salaires en liant nos conventions collectives au taux d'inflation.

Attendu que certains syndicats, comme le British Columbia General Employees' Union, ont accepté de faire des compromis avec l'employeur et ont adopté une version « diète » de l'ajustement au coût de la vie, avec des restrictions et des conditions qui réduisent leur efficacité.

Qu'il soit résolu que le SCFP-Ontario s'engage à adopter une véritable clause d'ajustement au coût de la vie comme politique officielle pour la lutte contre l'inflation.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée

Présentée par la section locale 9112

Le SCFP-Ontario:

Consacrera des ressources à bâtir des conseils de district du SCFP forts, fonctionnels et redynamisés, qui ne sont pas fonctionnels en ce moment, et créera une campagne des conseils de district et un sommet ou une conférence des conseils du SCFP avec des délégués des conseils.

- Nous sommes plus forts lorsque nous faisons preuve de force collective.
- Il est plus facile de mobiliser nos membres s'il y a un conseil fort dans la région.
- Notre force se trouve parmi nos membres de la base.
- Nous devons nous efforcer de bâtir la solidarité et de soutenir les réseaux.

Présentée par le Conseil des syndicats d'hôpitaux de l'Ontario-SCFP

Le SCFP-Ontario:

- 1. Mobilisera, en collaboration avec le Comité de coordination des travailleurs des soins de santé, les membres du SCFP, tel que demandé, afin qu'ils soutiennent la campagne contre la privatisation des chirurgies, des diagnostics et des services de soutien dans les hôpitaux, campagne qui est organisée par le Conseil des syndicats d'hôpitaux de l'Ontario-SCFP, l'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario, le Service Employees International Union, le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario et Unifor, y compris l'obtention d'un soutien pour des rassemblements aux hôpitaux communautaires.
- 2. Travaillera avec les sections locales du SCFP pour organiser des votes en milieu de travail en dehors du secteur hospitalier en soutien au référendum organisé par la Coalition ontarienne de la santé contre la privatisation des chirurgies, des diagnostics et des services de soutien dans les hôpitaux.

- La privatisation des chirurgies sera beaucoup plus coûteuse, avec des taux de décès plus élevés et de moins bons résultats.
- Les cliniques de chirurgies et de diagnostics privées seront en concurrence avec les hôpitaux publics pour les rares employés.
- Les listes d'attente dans le secteur public s'allongeront.
- Les multinationales de la santé consolideront leurs avoirs et introduiront un système de soins de santé privé robuste.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Conseil des syndicats d'hôpitaux de l'Ontario-SCFP

Le SCFP-Ontario:

Organisera, en collaboration avec le Conseil des syndicats d'hôpitaux de l'Ontario-SCFP et le Comité de coordination des travailleurs des soins de santé, un lobby des membres du Parlement provincial de l'Ontario en soutien à la loi présentée par France Gélinas, députée provinciale dans Nickle Belt, qui interdirait toutes représailles contre un travailleur qui rapporte un cas de violence au travail ou qui dénonce le problème de violence au travail.

- La violence est un des problèmes les plus sérieux auxquels les travailleurs de la santé sont confrontés.
- Le niveau d'agressions physiques, sexuelles et à caractère racial est une honte nationale.
- De nombreux travailleurs de la santé qui ont dénoncé le problème de la violence au travail ont été menacés ou congédiés.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité de coordination des travailleurs municipaux de l'Ontario du SCFP

Le SCFP-Ontario:

Surveillera ce que fait le gouvernement pour trouver des signes que son projet d'intégration dans le secteur de la santé publique est ressuscité. Et, si c'est le cas, il :

- a. élaborera et mettra en œuvre une campagne contre la restructuration;
- fera participer les alliés communautaires et l'ensemble de la communauté syndicale pour résister aux attaques;
- c. travaillera avec la Direction de l'organisation du SCFP pour défendre nos membres dans la situation de votes de représentation en vertu de la Loi sur les relations de travail liées à la transition dans le secteur public;
- d. continuera d'exercer des pressions et de résister aux coupures actuelles et futures du gouvernement provincial au financement des bureaux de santé.

- Le gouvernement provincial n'a fourni aucune assurance qu'il renonçait à son modèle d'intégration annoncé en 2019.
- La pandémie de la COVID-19 a illustré l'énorme besoin de bureaux de santé publics financés adéquatement.
- La pandémie de la COVID-19 a démontré la nécessité d'avoir un organe décisionnel local pour évaluer les crises de santé publique et y répondre rapidement.
- Cela menace l'intégrité de la santé de notre population, attaquant l'immunité de la population contre des maladies infectieuses, des maladies véhiculées par l'eau et la protection de la santé des citoyens de nos collectivités.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité de coordination des travailleurs municipaux de l'Ontario du SCFP

Le SCFP-Ontario:

Continuera de soutenir la campagne « Reprenons le contrôle de nos villes : Abrogeons le projet de loi 23 » du CCEMO avec les ressources et les outils nécessaires pour contrer l'attaque du gouvernement provincial de l'Ontario, par l'entremise du projet de loi 23, à l'égard :

- a) de sources de revenus municipales (en ce qui a trait aux droits d'aménagement);
- b) de protections de l'environnement et de la conservation;
- c) de véritables logements abordables.

- Les municipalités disposent de très peu de moyens pour générer des revenus afin d'assurer l'entretien des services et de l'infrastructure.
- La perte de droits d'aménagement exerce des pressions sur les municipalités pour qu'elles réduisent les coûts, créant une possibilité de licenciements et de sous-traitance des services publics.
- Les promoteurs ne devraient pas obtenir de laisser-passer quant au paiement des droits d'aménagement puisque la croissance devrait payer pour la croissance.
- Le changement climatique est réel, il est donc d'une importance cruciale d'avoir une supervision étroite pour protéger notre environnement, particulièrement dans des secteurs comme la Ceinture de verdure.
- Le projet de loi 23 ne fait rien pour la construction de logements abordables. En fait, il rend les logements abordables encore plus inaccessibles pour l'Ontarien moyen.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité de coordination des employés municipaux de l'Ontario du SCFP

Le SCFP-Ontario:

- 1. S'engagera à sonder les membres du secteur municipal afin déterminer les conséquences des troubles de l'usage d'une substance (TUS), comme ce qui est observé avec la crise grandissante des opioïdes, sur la santé et le mieux-être du personnel de première ligne.
- 2. Créera, si les résultats sont significatifs, une campagne qui sensibilise davantage la population et aide les sections locales à préconiser que les municipalités disposent des outils et des ressources appropriés nécessaires, comme des soutiens en santé mentale et pour le mieux-être, afin de protéger les travailleurs de première ligne.
- Fournira des ressources et du soutien aux sections locales du secteur municipal afin de préconiser des centres de services de consommation et de traitement (SCT) dans leurs collectivités.

- De nombreux emplois dans le secteur municipal sont exposés quotidiennement aux conséquences dévastatrices des TUS.
- Ces travailleurs subissent un traumatisme associé à un travail dans des environnements où ils sont exposés à être témoins de résidents/clients en détresse, à être témoins de surdoses et de décès, de violence et de menaces de violence, ainsi que de préjudices physiques en raison d'un contact avec des produits contaminés.
- Les employeurs du secteur municipal doivent prendre des mesures significatives pour voir à ce que les outils et les ressources appropriés en matière de santé et de sécurité soient en place pour protéger et soutenir les travailleurs.
- Les centres de SCT ont démontré qu'ils sont une stratégie efficace de réduction des méfaits pour aider les personnes touchées et assurer la sécurité des collectivités, réduisant ainsi les risques pour les travailleurs du secteur municipal.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité de coordination des travailleurs des services sociaux du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

Continuera de soutenir activement la campagne « Raise the Rates » (Augmentez les taux) pour les prestataires du programme Ontario au travail.

- Les taux du programme Ontario au travail n'ont pas augmenté depuis octobre 2018.
- Les taux actuels continuent de maintenir les gens dans la pauvreté.

Présentée par le Comité de coordination des travailleurs des services sociaux du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

Appuiera activement une campagne provinciale afin d'obtenir une couverture obligatoire de la CSPAAT à tous les lieux de travail.

Parce que :

- La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) de l'Ontario a pris du retard par rapport au reste du Canada avec le moins grand nombre de lieux de travail couverts et le système d'indemnisation des travailleurs le plus sousfinancé au Canada.
- Vingt-six pour cent (26 %) de la main-d'œuvre représentant plus de 1,6 million de travailleurs n'est pas couverte en vertu de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail, ce qui en fait les plus vulnérables.
- Selon un rapport commandé par la CSPAAT, si tous les secteurs industriels et tous les travailleurs étaient couverts, le système serait mieux financé et apte à offrir plus de services pour aider les travailleurs blessés. La couverture de la CSPAAT devrait être étendue parce que 100 % des travailleurs de l'Ontario méritent une indemnisation sans égard à la faute pour les accidents de travail, ainsi que les blessures et les décès qui surviennent au travail.

Décision du Congrès : Présentée Rejetée Référée

Présentée par le Comité des gens de métier du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

Élaborera et mettra en œuvre une campagne de sensibilisation du public soulignant les écarts de rémunération entre les gens de métier du secteur privé et les gens de métier du secteur public membres du SCFP, et soulignant l'effet combiné du projet de loi 124.

- Le SCFP continue de laisser les gens de métier en marge de notre syndicat.
- Bien que le nombre d'emplois de métier non pourvus, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, atteigne des records, le secteur privé augmente rapidement les salaires afin d'attirer de nouveaux gens de métier, entraînant des problèmes de recrutement et de conservation du personnel sans précédents pour les sections locales du SCFP qui représentent des gens de métier.
- Les écarts de rémunération avec nos homologues du secteur privé, exacerbés par l'inflation record et les problèmes liés au coût de la vie, font en sorte qu'il est difficile de continuer à occuper un emploi de métier dans le secteur public.
- La sécurité d'emploi, les pensions et les heures de travail ne sont plus suffisantes pour expliquer les énormes écarts de rémunération entre les travailleurs des secteurs privé et public.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Résolution nº 109 Présentée le Conseil exécutif du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

- 1. Adoptera le Plan d'action tel que présenté et modifié à ce congrès.
- 2. Fera régulièrement rapport aux membres au sujet du Plan d'action et de la situation de diverses parties du Plan.
- 3. Fera de notre Plan d'action un progrès continu qui met à profit le travail des années précédentes, ainsi que les forces et les réussites du passé.

- Le SCFP-Ontario renforce sa capacité de planifier et de mesurer les résultats au nom des membres.
- Un Plan d'action fort et exhaustif permet une orientation claire pour nos activités au cours de la prochaine année.
- Au cours des nombreuses dernières années, nous avons eu des processus d'établissement de plans d'action qui ont mis à profit les plans précédents. Cette méthode d'attention prolongée sur des questions entraîne de réels gains qui sont mesurables avec le temps.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité des travailleurs ayant un handicap du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

Exercera des pressions, en collaboration avec le Nouveau Parti démocratique de l'Ontario, sur le gouvernement de l'Ontario afin qu'il rende l'Ontario accessible d'ici 2025, et ce conformément à la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.

Parce que:

• En Ontario, plus de trois millions de personnes souffrent de handicaps et plusieurs rapports ont été transmis au gouvernement de Doug Ford afin de l'informer que nous sommes loin du but pour rendre l'Ontario accessible d'ici 2025. La pandémie a aggravé la situation puisque de nombreuses personnes ayant un handicap ont été laissées dans l'isolement sans services adéquats ou un accès limité à ces services alors que les confinements ont fermé la plupart des services et des programmes auxquels ont accès les personnes ayant un handicap.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée

Présentée par le Comité des travailleurs ayant un handicap du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

- 1. Exercera des pressions, en collaboration avec le Nouveau Parti démocratique de l'Ontario, sur le gouvernement de l'Ontario afin qu'il double les taux des prestataires du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH).
- 2. Travaillera avec le NPD de l'Ontario pour voir à ce que les taux soient ajustés chaque année en fonction de l'inflation.
- 3. Ajustera le montant qu'une personne ayant un handicap peut gagner sans entraîner la diminution de ses prestations.
- 4. Permettra à la personne de conserver ses prestations même si elle est mariée.

Parce que :

 Les personnes ayant un handicap qui dépendent du POSPH vivent bien en deçà du seuil de la pauvreté et sont incapables de vivre en Ontario. Le montant actuel de l'allocation-logement est de 500 \$ pour une personne seule en Ontario.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée

Présentée par le Comité de la justice climatique du SCFP

Le SCFP-Ontario:

Présentera une résolution au Congrès du SCFP national demandant que la Direction de l'éducation syndicale du SCFP national élabore des stratégies éducatives de sensibilisation au sujet de la crise climatique, des conséquences de l'urgence climatique sur tous les travailleurs et nos collectivités, du racisme environnemental, des dispositions de négociation spécifiques aux secteurs, des racines économiques de la crise climatique, de l'adaptation de nos lieux de travail et de nos pensions aux changements climatiques, et plus.

- L'urgence climatique est réelle et elle n'est pas à l'ordre du jour du syndicat.
- Le SCFP doit examiner des stratégies éducatives de sensibilisation qui serviront à informer tous les membres du SCFP au sujet des enjeux liés à leurs emplois et à l'urgence climatique.
- Les membres ont besoin de ressources et d'outils pour lutter pour la justice climatique.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité de la justice climatique du SCFP

Le SCFP-Ontario:

- 1. Travaillera, par l'entremise de son Comité du Plan d'action organisationnel contre le racisme, avec le SCFP national et la Direction de l'éducation syndicale, à l'élaboration de matériel et à la création d'un module à être insérés dans l'atelier « Formation pour l'exécutif des sections locales » afin de faciliter l'intégration d'une optique et de principes du Plan d'action organisationnel contre le racisme dans la formation.
- 2. Affichera ce matériel et ce module, une fois élaborés, dans la section concernant le Plan d'action organisationnel contre le racisme du site Web du SCFP-Ontario afin que toutes les sections locales y aient accès.

- Les principes du Plan d'action organisationnel contre le racisme appliquent une optique de l'équité pour identifier les obstacles systémiques et ils peuvent aider à guider les sections locales afin qu'elles apportent les changements nécessaires à leurs règlements et politiques dans le but de renforcer les sections locales en assurant l'équité pour tous les membres.
- La formation sur le Plan d'action organisationnel contre le racisme offerte aux sections locales renforce la capacité des sections locales de riposter puisque cela crée un espace et des occasions pour tous les membres méritant l'équité qui pourraient ne pas déjà participer activement au sein de leurs sections locales.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par le Comité de la santé et de la sécurité du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

Encouragera le SCFP national à offrir une formation en santé et sécurité aux conseillers syndicaux du SCFP, y compris une attestation de base et une formation spécifique aux secteurs (conformément aux exigences / directives provinciales), formation qui permettra de voir à ce que les droits des membres en matière de santé et de sécurité soient protégés.

- Il se peut que les membres dépendent des conseillers syndicaux pour les aider avec les questions de santé et de sécurité au travail ou les griefs en matière de santé et de sécurité.
- Il se peut que l'on fasse appel aux conseillers syndicaux pour aider à interpréter les politiques patronales qui sont des politiques en matière de santé et de sécurité, soit pour une question de pertinence ou de mise en œuvre efficace.
- Il se peut que les conseillers syndicaux desservent une section locale d'un secteur spécifique ou une section locale ayant une multitude de secteurs qui ont des risques spécifiques en matière de santé et de sécurité.
- Les conseillers syndicaux pourront aider les sections locales à faire participer les membres par l'entremise de leurs comités de la santé et de la sécurité.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par les sections locales 1281, 2626, 3902, 3903, 3906, 3908, 4156 et 4207 et le Comité de coordination des travailleurs universitaires de l'Ontario

Le SCFP-Ontario:

Élaborera, en collaboration avec les secteurs et les comités, un livre de chansons et de chants syndicaux, incluant des notes de musique et des chants pour les lignes de piquetage, les rassemblements, les marches, et plus encore; de plus, il travaillera à la création, l'impression et la distribution d'un tel livre et verra à ce que les ressources soient disponibles pour le faire.

- Les victoires du mouvement syndical sont racontées en chanson.
- Les chansons et chants syndicaux devraient être accessibles à tous.
- Pouvoir trouver des chants compilés à un seul et même endroit serait incroyable pour les sections locales et les militants.
- Un livre de chansons pourrait facilement être placé sur le site Web du SCFP-Ontario.
- Une résolution similaire au sujet d'une archive de chants a été adoptée en 2018, mais rien n'a encore été fait.
- Aucun patron ne peut nous empêcher de chanter.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par la section locale 1281 du SCFP

Le SCFP-Ontario:

- Continuera, tous les deux ans, de financer, élargir et soutenir le programme Développement du leadership des femmes et lancera ce programme en tant qu'initiative permanente. S'efforcera de bâtir un modèle de financement permanent et durable qui aidera le programme Développement du leadership des femmes pour les années à venir.
- 2. Encouragera les sections locales à soutenir et à promouvoir le programme Développement du leadership des femmes auprès de leurs membres et s'efforcera d'éliminer les obstacles à la participation des membres intéressées.

Parce que:

 Le programme Développement du leadership des femmes permet au SCFP-Ontario de continuer à faire des progrès en respectant son engagement à l'égard du Plan d'action organisationnel contre le racisme et cela habilite les membres qui sont systématiquement sous-représentées.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
		- ,	

Présentée par les sections locales 9103 et 9112 du SCFP

SCFP-Ontario:

Travaillera avec les secteurs et les comités à la création d'une archive de chants pour, entre autres, les lignes de piquetage, les rassemblements, les marches et plus encore.

- Il y a d'excellents chants pour ces événements et ils devraient être accessibles à tous.
- Pouvoir trouver des chants compilés à un seul et même endroit serait incroyable pour les sections locales et les militants.
- Une archive de chants pourrait facilement être placée sur le site Web du SCFP-Ontario.
- Une résolution similaire a été adoptée en 2018, mais rien n'a encore été fait.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par la section locale 9112 du SCFP

Le SCFP-Ontario:

Accueillera un événement éducatif ou une séance de formation spécifiquement pour les membres du SCFP qui sont des femmes et des membres diversifiés sur le plan du genre qui se sentent à l'aise dans des espaces axés sur les préoccupations, les expériences et les identités des femmes. Cela comprend, par exemple, les personnes qui sont des femmes (cis ou trans) et les personnes bispirituelles et non binaires qui sont des femme et/ou sont victimes de sexisme et de misogynie.

- Nous devons établir un lien avec les femmes, les soutenir et renforcer leur pouvoir au sein du syndicat, au travail et au sein de nos collectivités
- Il est plus probable que les femmes et les membres diversifiés sur le plan du genre participent à cet espace.
- Cela met à profit l'organisation qui a débuté dans le cadre de la Conférence des femmes du SCFP national.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Présentée par les sections locale 3902, 3906, 3908, 4207 et 9103 du SCFP et le Comité de coordination des travailleurs universitaires de l'Ontario

Le SCFP-Ontario:

Proposera, de façon urgente et par le biais d'une résolution au prochain Congrès national si aucune action n'a encore été prise, que le SCFP national :

- 1. Élabore des ateliers de lutte contre le fascisme afin d'enseigner aux membres du SCFP aux quatre coins du pays comment :
 - a. s'organiser collectivement contre le fascisme et la suprématie blanche;
 - b. combattre individuellement le fascisme et la suprématie blanche;
 - c. promouvoir des points de vue antifascistes dans des lieux publics et privés;
 - d. offrir une trousse avec le matériel d'atelier aux sections locales afin que ces ateliers puissent être adaptés et offerts à l'échelle locale.
- 2. Développer une campagne afin de susciter un intérêt et une participation à ces ateliers, et en assurer les ressources et la mise en œuvre.

- Le SCFP-Ontario s'oppose à l'antisémitisme, à l'islamophobie, au racisme à l'égard des Noirs, au racisme à l'égard des Autochtones, à la transphobie, à l'homophobie, à la suprématie blanche et à toutes les formes de discrimination religieuse, de racisme et de haine.
- Les entreprises profitent de la prolifération de la haine au sein de notre société.
- Le fascisme, le racisme et la suprématie blanche n'ont pas leur place au sein de notre syndicat.
- Le fascisme, le racisme et la suprématie blanche n'ont pas leur place au sein du mouvement syndical.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée

MODIFICATIONS AUX STATUTS

MODIFICATIONS AUX STATUTS

Paragraphes 5 (b) et 8 (b)	Nº CA1
Paragraphes 4 (d) et 2 (b)	Nº CA2
Paragraphe 6 (h)	Nº CA3
Article 10	Nº CA4
Paragraphes 5 (a), 6 (a), 7 (n), 8 (a) et 8 (d)	Nº CA5
Alinéa 9 (c) 1	Nº CA6
Annexe « A »	Nº CA7
Paragraphe 2 (c)	Nº CA8
Paragraphes 4 (d), 2 (f) et 4 (s)	Nº CA9
Annexe « B »	Nº CA10
Paragraphe 4 (k)	Nº CA11
Paragraphe 4 (I)	Nº CA12

Comité des Statuts

MEMBRE	SECTION LOCALE
David Simao	Agent de liaison du Conseil exécutif
Colleen Ferreira (coprésidente)	1356
Jean-Marc St-Amour (coprésident)	3549
Jenn Smith	894
Joy Davis	4400
Elsa Perez	2191
Elizabeth Nurse	Membre du personnel du SCFP national
Devon Paul	Membre du personnel du SCFP national
Kelly Belbin	Membre du personnel du SCFP-Ontario
Shantelle Cromwell	Membre du personnel du SCFP-Ontario
Elizabeth Pratt	Membre du personnel du SCFP-Ontario

RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS POUR 2023

Le 21 avril 2023

Nous sommes heureux de siéger au Comité des Statuts en préparation pour le Congrès du SCFP-Ontario de 2023. Nous avons fait de notre mieux pour représenter les intérêts du SCFP-Ontario et de tous ses membres, sections locales, secteurs, comités et conseils, ainsi que pour aider le Congrès à examiner de façon adéquate les questions importantes soulevées dans ces modifications aux Statuts.

Le Comité des Statut s'est réuni les 20 et 21 avril 2023, à Markham, et il a examiné un total de 28 propositions de modifications aux Statuts présentées par des sections locales, des comités et des conseils de négociation du SCFP et par le Conseil exécutif du SCFP-Ontario. Après examen, le Comité a déterminé qu'une modification aux Statuts constituait plutôt une résolution, elle a donc été référée au Comité des résolutions. Dans certains cas les mêmes modifications aux Statuts ou des modifications similaires aux Statuts ont été soumises par plus d'une section locale ou d'un comité; après avoir combiné de telles modifications, le Comité s'est retrouvé avec un total de 12 modifications aux Statuts à présenter au Congrès.

Dans de nombreux cas, nous avons effectué des révisions pour voir à ce que les modifications identifiaient correctement les articles des Statuts qui étaient ciblés pour modifications et, dans certains cas, pour assurer la conformité avec le but visé dans la section « Parce que » de la modification proposée.

Le Comité des Statuts aimerait remercier les membres du personnel et le Conseil exécutif du SCFP-Ontario, ainsi que les membres du personnel du SCFP national et tous ceux qui ont pris le temps et fait l'effort de présenter des modifications aux Statuts.

Nous soumettons notre rapport et nous souhaitons un congrès utile et productif.

Nous vous prions d'accepter nos sentiments de solidarité.

Colleen Ferreira – Coprésidente Jean-Marc St-Amour – Coprésident Jennifer Smith Joy Davis Elsa Perez Section locale 1356 Section locale 3549 Section locale 894 Section locale 4400 Section locale 2191

Modification aux Statuts no CA1 Présentée par le Conseil exécutif du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

Modifiera le paragraphe 5(b) des Statuts du SCFP-Ontario comme suit :

Article 5 – Composition du Conseil exécutif et syndics

(b) En Ontario, les travailleurs des conseils scolaires sont représentés par le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario, qui affilie toutes ses sections locales au SCFP-Ontario. Le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario fera office de secteur et de représentant de secteur pour les travailleurs des conseils scolaires chaque fois que le mot « secteur » ou « secteurs » est mentionné dans les présents Statuts. Dans un souci de clarté, le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario aura droit à un seul siège au sein du Conseil exécutif.

ET

Modifiera le paragraphe 8(b) des Statuts du SCFP-Ontario comme suit :

(b) En Ontario, les travailleurs des conseils scolaires sont représentés par le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario, qui affilie toutes ses sections locales au SCFP-Ontario. Le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario fera office de secteur et de représentant de secteur pour les travailleurs des conseils scolaires chaque fois que le mot « secteur » ou « secteurs » est mentionné dans les présents Statuts. Dans un souci de clarté, le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario aura droit à un seul siège au sein du Conseil exécutif.

Parce que :

 Ces modifications rendent les Statuts du SCFP-Ontario conformes aux modifications nouvellement adoptées aux Statuts du Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée

Modification aux Statuts n° CA2 Présentée par le Conseil exécutif du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

Modifiera l'alinéa 4(d) 2(b) des Statuts du SCFP-Ontario comme suit :

2. b) Pour être représentée au congrès, une section locale doit avoir payé la capitation pour l'ensemble de ses membres jusques et y compris le 31 mars de chaque année où le congrès a lieu. Un tel paiement doit avoir été reçu avant le 30 avrilavant le début du Congrès. Les sections locales doivent avoir fait leur paiement avant de pouvoir avoir des délégués au congrès. Toute section locale qui n'a pas payé la totalité de sa capitation devra payer les frais d'inscription tardive au congrès pour tous les délégués qui assistent au congrès.

- Le SCFP-Ontario a élaboré un nouveau système de paiement de la capitation en ligne qui permettra aux sections locales de payer leur capitation jusqu'au début du congrès.
- Les frais d'inscription tardive qui faisaient partie des Statuts avaient pour but d'encourager les sections locales à envoyer des chèques par Postes Canada, avec les formulaires de la capitation, jusque et y compris le 31 mars; de nombreuses sections locales ne disposaient cependant pas des renseignements au sujet des salaires fournis par l'employeur à temps pour le faire. Par conséquent, les sections locales faisaient des estimations qui devaient être ajustées par la suite. Le nouveau système de la capitation en ligne élimine ce problème et, par conséquent, nous devrions éliminer les frais d'inscription tardive.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Modification aux Statuts n° CA3 Présentée par le Conseil exécutif du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

Modifiera le paragraphe 6(h) des Statuts du SCFP-Ontario comme suit :

(h) Dès la fin du scrutin, <u>le président du Comité des élections demandera à chaque</u> candidat qui se présente à une élection de désigner un représentant. Le Comité des élections procédera au décompte des bulletins de vote <u>pendant que les représentants</u> observeront le dépouillement et, une fois le décompte fait, il informera le <u>le Comité des élections informera</u> le président et son rapport sera fait immédiatement. Le nombre total de bulletins de vote reçus par candidat sera enregistré et rapporté au congrès.

•	Le libellé actuel ne parle pas des représentants; c'est cependant la coutume au congrès, ce
	changement d'ordre administratif est donc nécessaire.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée

Modification aux Statuts n° CA4 Présentée par le Conseil exécutif du SCFP-Ontario

Le SCFP-Ontario:

Modifiera l'article 10 des Statuts du SCFP-Ontario comme suit :

- (a) Le SCFP-Ontario s'efforcera de publier Ourspaceun bulletin d'information au moins tous les trois mois à être distribué aux sections locales affiliées et affiché sur le site Web du SCFP-Ontario.
- (b) Le secrétaire-trésorier sera responsable de la rédaction du bulletin *Ourspace* et il aura aussi la responsabilité éditoriale, pourvu que cette dernière ne soit pas contraire aux Statuts ou aux politiques du SCFP-Ontario ou en conflit avec eux.
- (c) L'énoncé suivant sera publié dans chaque numéro :
- « Ourspace est publié par la Division de l'Ontario du Syndicat canadien de la fonction publique. Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du syndicat national, du SCFP-Ontario ou des membres. Veuillez faire parvenir toute correspondance à la rédaction, à l'adresse suivante : 80, promenade Commerce Valley Est, bureau 1, Markham (Ontario) L3T 0B2. »

Parce que:

 Cela constitue un changement d'ordre administratif de cet article afin de refléter la pratique courante. Ourspace n'a pas été publié depuis un certain temps, mais les membres devraient recevoir une communication directe au sujet du travail du SCFP-Ontario.

Décision du Congrès : Présentée	e Rejo	etée R	Référée
---------------------------------	--------	--------	---------

Modification aux Statuts nº CA5

Présentée par le Comité de la santé et de la sécurité du SCFP-Ontario et le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario

Le SCFP-Ontario:

Modifiera le paragraphe 5(a) des Statuts du SCFP-Ontario comme suit :

(a) Le Conseil exécutif sera formé d'un président, d'un secrétaire-trésorier, d'un premier vice-président, d'un deuxième vice-président, d'un troisième vice-président, d'un quatrième vice-président, de six membres du Conseil exécutif (à titre personnel), d'un représentant de chacun des secteurs établis conformément à l'article 4 des Statuts nationaux, d'un représentant de chaque conseil de négociation établi conformément à l'article 4 des Statuts nationaux, d'un représentant provincial des retraités, avec droit de parole seulement, élu par son caucus, de six conseillers à l'égalité élus par leur caucus approprié, et-d'un représentant du Nord de l'Ontario élu par son caucus et d'un représentant francophone élu par leur caucus.

ET

Modifiera le paragraphe 6(a) des Statuts du SCFP-Ontario comme suit :

(a) L'élection des membres du Conseil exécutif, à l'exception des représentants des secteurs et des conseils de négociation, aura lieu aux deux ans, au cours des années paires, le matin du jour précédant la levée du congrès. Les conseillers à l'égalité, et-le représentant du Nord de l'Ontario au Conseil exécutif, <u>ainsi que le représentant francophone</u> et le représentant provincial des retraités, seront élus par leur caucus respectif au congrès, aux deux ans, au cours des années paires.

ET

Ajoutera un nouveau paragraphe 7(n) aux Statuts du SCFP-Ontario qui se lira comme suit :

(n) Représentant francophone

- 1. <u>Il offrira de l'aide aux comités du SCFP-Ontario qui n'ont pas de représentant francophone et au Conseil exécutif provincial pour voir à ce que les préoccupations particulières des membres francophones du SCFP-Ontario soient discutées et qu'on y donne suite.</u>
- 2. <u>Il recevra du soutien afin de participer aux événements tenus par le SCFP en Ontario.</u>
- 3. <u>Il encouragera la participation des sections locales francophones à tous les</u> événements du SCFP-Ontario.

Modifiera le paragraphe 8(a) des Statuts du SCFP-Ontario comme suit :

(a) Le Conseil exécutif sera composé d'un président, d'un secrétaire-trésorier, d'un premier vice-président, d'un deuxième vice-président, d'un troisième vice-président, d'un quatrième vice-président, de six membres du Conseil exécutif (à titre personnel), d'un représentant de chacun des secteurs établis en vertu de l'article 4 des Statuts nationaux, d'un représentant de chaque conseil de négociation établi en vertu de l'article 4 des Statuts nationaux, d'un représentant des travailleurs autochtones choisi par le Caucus des travailleurs autochtones au congrès, d'un représentant des travailleurs racisés choisi par le Caucus des travailleurs racisés au congrès, d'un représentant du triangle rose choisi par le Caucus du triangle rose au congrès, d'un représentant des femmes choisie par le Caucus des femmes au congrès, d'un représentant des travailleurs ayant un handicap choisi par le Caucus des travailleurs choisi par le Caucus des jeunes travailleurs au congrès, d'un représentant des jeunes travailleurs choisi par le Caucus des jeunes travailleurs au congrès, d'un représentant du Nord de l'Ontario choisi par le Caucus du Nord de l'Ontario, d'un représentant des francophones choisi par le Caucus des francophones et d'un représentant provincial des retraités, avec droit de parole seulement, élu par le Caucus du Réseau des retraités.

ET

Modifiera l'alinéa 8(d)7 des Statuts du SCFP-Ontario comme suit :

- 7. Si un poste au Conseil exécutif pour un des six conseillers à l'égalité devient vacant de manière permanente, le poste sera offert aux candidats défaits qui se sont présentés à ce poste, et ce dans l'ordre des votes obtenus lors de l'élection précédente, à condition qu'ils obtiennent au moins 25 % du total des votes exprimés. Si le poste ne peut être pourvu de cette manière, le Conseil exécutif nommera une personne à ce poste, en collaboration avec :
 - a) le Comité de la justice raciale, pour le représentant des travailleurs racisés;
 - b) le Conseil des Autochtones, pour le représentant des travailleurs autochtones;
 - c) le Comité du triangle rose, pour le représentant du triangle rose;
 - d) le Comité des femmes, pour la représentante des femmes;
 - e) le Comité des travailleurs ayant un handicap, pour le représentant des travailleurs ayant un handicap;
 - f) le Comité des jeunes travailleurs, pour le représentant des jeunes travailleurs.

Si un poste au Conseil exécutif pour le représentant du Nord de l'Ontario <u>ou le</u> <u>représentant francophone</u> devient vacant de manière permanente, le poste sera offert aux candidats défaits qui se sont présentés à ce poste, et ce dans l'ordre des votes obtenus lors de l'élection précédente, à condition qu'ils obtiennent au moins 25 % du total des votes exprimés. Si le poste ne peut être pourvu de cette manière, le Conseil exécutif nommera une personne à ce poste jusqu'au prochain caucus du Nord de l'Ontario <u>ou</u> <u>caucus des francophones</u> au congrès.

Parce que :
 Cela contribuera à la diversité équitable et inclusive de tous les membres francophones. Cel renforcera également les relations avec les francophones aux quatre coins de l'Ontario et permettra de créer des liens avec ces derniers.

Présentée

Rejetée

Référée

Décision du Congrès :

Modification aux Statuts nº CA6 Présentée par les sections locales 1281, 2626, 3902, 3903 et 3908 du SCFP

Le SCFP-Ontario:

Modifiera l'alinéa 9(c)1. des Statuts du SCFP-Ontario comme suit :

Toutes les sommes déposées dans la Caisse de défense doivent servir à défendre le syndicat, soit 1) en aidant financièrement les sections locales en grève, qui doivent retourner au travail parce qu'une loi a été votée pour les y obliger, dont les membres refusent de franchir d'autres lignes de piquetage du SCFP-Ontario et doivent payer des frais juridiques ou d'autres dépenses connexes à la suite de ce refus; ou 2) celles qui pourraient devoir encourir d'importants frais juridiques ou d'autres frais connexes, ou à financer des projets spéciaux (autorisés par le Conseil exécutif du SCFP-Ontario) pour défendre le syndicat.

- Le SCFP-Ontario est une organisation politique.
- Un des buts du SCFP national est de « défendre et accroître les droits et les libertés des travailleurs de la fonction publique et préserver les droits et les libertés des syndicats démocratiques. » (Paragraphe 2.1(c) des Statuts du SCFP national).
- Les travailleurs ont besoin de protection lorsqu'ils manifestent leur solidarité.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Modification aux Statuts nº CA7

Présentée par les sections locales 1281, 2626, 3902, 3908 et 3906 du SCFP et le Comité de coordination des travailleurs universitaires de l'Ontario

Le SCFP-Ontario:

Modifiera l'annexe « A » des Statuts du SCFP-Ontario comme suit :

4. La durée des interventions sera limitée à trois minutes, sauf lorsqu'une motion est proposée, alors <u>lesun</u> délégué<u>s</u> aura droit à <u>dixcinq</u> minutes. <u>Le débat alternera entre les personnes pour et les personnes contre, le cas échéant.</u>

Parce que :

 On devrait accorder suffisamment de temps aux débats et les opinions de tous devraient être entendues.

Décision du Congrès : Présentée	e Rejo	etée Ro	éférée
---------------------------------	--------	---------	--------

Modification aux Statuts n° CA8 Présentée par les sections locales 2626 et 3908 du SCFP

Le SCFP-Ontario:

Modifiera le paragraphe 2(c) des Statuts du SCFP-Ontario comme suit :

Le SCFP-Ontario croit sans équivoque à l'égalité et s'opposera à toute forme de discrimination fondée sur l'âge, l'origine, <u>la citoyenneté ou l'absence de citoyenneté</u>, la classe (la situation <u>socio</u>économique), la couleur, <u>la race</u>, la croyance, <u>la religion</u>, le handicap <u>(y compris, mais sans y être limité, les handicaps mentaux, physiques et développementaux et les troubles d'apprentissage)</u>, la situation familiale <u>(par exemple : être dans une relation parent-enfant, la famille choisie, les familles recomposées, la parenté, les aidants), l'état matrimonial (y compris la situation de célibataire)(y compris, mais sans y être limité, marié, célibataire, veuf, divorcé, séparé ou vivant dans une relation conjugale en dehors du mariage, que ce soit dans une relation entre personnes de même sexe ou de sexe opposé, et peu importe le sexe, le genre et la configuration des partenaires), les caractéristiques génétiques, <u>les</u> identités <u>de genre</u>, <u>les</u> expressions <u>de genre</u>, la langue, <u>la nationalité</u>, l'origine nationale ou ethnique, le lieu d'origine, <u>le lieu de résidence, la réception de l'assistance publique</u>, l'affiliation politique, la race, le registre des infractions, la religion, le sexe (y compris, <u>mais sans y être limité</u>, la grossesse et <u>l'allaitement maternel-la lactation</u>), <u>oul'orientation sexuelle ou les façons de savoir</u>.</u>

- Cela utilise un libellé mis à jour en matière d'équité, ce qui est nécessaire.
- Cela comprend la reconnaissance de personnes et de groupes qui ne sont pas inclus dans le texte de l'article original, ce qui est essentiel et respecte l'esprit de l'Énoncé sur l'égalité du SCFP-Ontario.
- Cela réorganise certains des termes afin qu'ils apparaissent dans un ordre logique dans le texte pour en faciliter la lecture, ce qui devrait être fait.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Modification aux Statuts n° CA9 Présentée par les sections locales 2626 et 3908 du SCFP

Le SCFP-Ontario:

Modifiera le sous-alinéa 4(d) 2(f) des Statuts du SCFP-Ontario comme suit :

Les sections locales qui envoient un délégué ou plus qui s'identifie comme étant un membre d'un groupe qui revendique l'<u>équité</u>galité (autochtones, LGBTA2S+, racisés, femmes, travailleurs ayant un handicap ou jeunes travailleurs) au congrès du SCFP-Ontario auront droit à un délégué additionnel.

Dans un souci de clarté, les groupes qui revendiquent l'équité sont les suivants :

- (i) <u>les Autochtones, les Premières Nations, les Inuits et les Métis;</u>
- (ii) les personnes racisées et les personnes de couleur;
- (iii) <u>les personnes de sexualités non-hétéronormatives y compris, mais sans y être</u> limité, les personnes asexuelles, homosexuelles, pansexuelles et bisexuelles;
- (iv) <u>les personnes ayant des identités et des expressions non-cisgenres y compris, mais sans y être limité, les personnes transgenres, les personnes qui ont subi une transition, subissent présentement une transition ou souhaitent subir une transition, les personnes bispirituelles, non-binaires, de genre queer, de genre fluide et agenres;</u>
- (v) <u>les personnes intersexes</u>;
- (vi) les femmes;
- (vii) <u>les personnes ayant un handicap y compris, mais sans y être limité, les handicaps mentaux, physiques et développementaux et les troubles</u> d'apprentissage;
- (viii) les jeunes travailleurs;
- (ix) <u>les migrants de pays où il y a des conflits et de l'instabilité, les non-citoyens et les travailleurs sans papier, les immigrants, les réfugiés, les étudiants internationaux et les personnes des états coloniaux occupés;</u>
- (x) <u>les personnes de collectivités systématiquement sous-financées à la suite de l'héritage colonial capitaliste et de l'héritage raciste.</u>

ET

Ajoutera un nouveau paragraphe 4(s) aux Statuts du SCFP-Ontario qui se lira comme suit :

(s) Caucus

Les groupes qui revendiquent l'équité auxquels on fait référence au sous-alinéa 4(d)2(f) ne se verront pas refuser l'admission aux caucus pertinents à quelque congrès du SCFP-Ontario que ce soit. Le SCFP-Ontario permettra l'autoidentification pour les délégués au congrès au moment de l'inscription d'une section locale, ce qui servira d'avis que le délégué au congrès souhaite participer à des caucus de l'équité.

- Cette liste élargit le libellé actuel en offrant une visibilité et une représentation aux groupes qui revendiquent l'équité souvent éliminés et homogénéisés.
- Elle évite de confondre les personnes « LGBTQ2S+ » en séparant les orientations sexuelles des identités et expressions de genre.
- Elle comprend les personnes intersexes qui sont souvent éliminées.
- Elle attire l'attention sur la situation désespérée des travailleurs migrants, ce qui est particulièrement important étant donné la vague d'arrivées de réfugiés et les efforts constants du gouvernement pour éliminer des services pour les personnes n'ayant pas de statut de citoyenneté.
- Elle inclut un nouveau libellé au sujet de la représentation des caucus de l'équité. En 2021, l'inscription pour ces caucus s'est faite après la date d'inscription initiale, ce qui a fait en sorte que de nombreuses personnes ont été exclues de leurs propres caucus, favorisant la marginalisation et l'oppression, ce qui ne devrait pas être permis. Ce nouveau libellé permettrait aux gens de s'autoidentifier et d'améliorer l'accessibilité du processus d'inscription présentement inaccessible.

Modification aux Statuts nº CA10 Présentée par les sections locales 2626 et 3908 du SCFP

Le SCFP-Ontario:

Modifiera l'annexe « B » des Statuts du SCFP-Ontario comme suit :

La solidarité syndicale est fondée sur le principe voulant que les membres syndiqués sont égaux et qu'ils méritent le respect à tous les niveaux. Tout comportement qui crée un conflit nous empêche de travailler ensemble pour renforcer notre syndicat.

L'équité signifie reconnaître que les besoins, les ressources et les circonstances des individus et des groupes varient – particulièrement en ce qui a trait aux lignes de pouvoir, au privilège, à la marginalisation et à l'oppression – et qu'obtenir l'équité et la justice nécessite que l'on tienne compte de façon significative de ces différences au lieu de simplement traiter tous les individus de la même manière. Il est entendu que les considérations d'accessibilité sont des questions d'équité.

En tant que syndicalistes, nos objectifs sont le respect mutuel, la coopération et la compréhension. Nous ne devrions ni excuser, ni tolérer un comportement qui mine la dignité ou l'amour-propre de quelque personne que ce soit ou qui crée un climat intimidant, hostile ou offensant.

Un discours discriminatoire ou un comportement raciste, sexiste homophobe ou transphobe fait mal et, par conséquent, nous divise. C'est aussi le cas pour la discrimination sur la base de la capacité, de l'âge, de la classe, de la religion, de la langue et de l'origine ethnique.

Des actions, des discours, des comportements et du matériel discriminatoires ou un comportement discriminatoire qui ressemblent à du sexisme, de l'hétérosexisme, du racisme, de l'homophobie, de la transphobie, du capacitisme, de l'islamophobie, de la xénophobie, de l'âgisme, du classisme, de la discrimination religieuse et de la discrimination linguistique nous nuisent et nous divisent. Il est important de reconnaître que la discrimination se produit de façon intersectionnelle et simultanée dans une multitude d'identités.

La discrimination revêt parfois la forme du harcèlement. Le harcèlement signifie utiliser du pouvoir réel ou perçu pour abuser d'une personne, pour la dévaluer ou l'humilier. Le harcèlement ne devrait pas être traité à la légère. La gêne ou le ressentiment qu'il crée ne sont pas des sentiments qui nous permettent de grandir en tant que syndicat.

La discrimination et le harcèlement mettent l'accent sur les caractéristiques qui nous distinguent; de plus, ils nuisent à notre capacité de travailler ensemble sur des questions communes comme les salaires décents, les conditions de travail sécuritaires et la justice au travail, dans la société et dans notre syndicat.

Les politiques et pratiques du SCFP doivent refléter notre engagement en faveur de l'égalité. Les membres, le personnel et les dirigeants élus ne doivent pas oublier que tout le monde mérite d'être traité avec dignité, égalité et respect.

Le SCFP-Ontario se servira d'une optique d'équité dans tout son travail afin de voir à ce que tous les membres soient entendus et respectés, et qu'ils puissent avoir pleinement accès aux événements, aux communications, aux ressources, aux services, à la représentation et au soutien du SCFP-Ontario.

Il est de notre responsabilité à tous de nous soutenir les uns les autres afin de nous attaquer aux pratiques discriminatoires en favorisant l'équité et en appuyant une culture de lutte contre l'oppression.

- L'Énoncé sur l'égalité devait se concentrer davantage sur l'équité dans l'ensemble des actions et des activités du syndicat.
- La discrimination c'est plus que des paroles et des actions, et l'Énoncé a été changé de façon appropriée.
- D'autres formes de discrimination ont été ajoutées à la liste actuelle parce qu'elles n'étaient pas incluses.
- Le travail en matière d'équité est inspirant. La Déclaration doit le refléter davantage.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------

Modification aux Statuts n° CA11 Présentée par les sections locales 3902, 3903 et 3908 du SCFP

Le SCFP-Ontario:

Modifiera le paragraphe 4(k) des Statuts du SCFP-Ontario comme suit :

(k) Ordre du jour du congrès

L'ordre du jour du congrès comprendra ce qui suit :

- 1. L'Énoncé sur l'égalité, la Reconnaissance du territoire et la Reconnaissance des personnes d'ascendance africaine
- 2. Les rapports provisoires et finaux du Comité des lettres de créance
- 3. Le rapport du président
- 4. Le rapport du secrétaire-trésorier
- 5. Le rapport des syndics
- 6. Le rapport du Comité des voies et moyens et l'approbation du budget
- 7. Les mises en candidature et les élections
- 8. Les rapports des comités du congrès
- 9. Les résolutions
- 10. Les modifications aux Statuts
- 11. Le débat sur le plan d'action et son adoption
- 12. L'assermentation des représentants élus
- 13. Affaires autres

À des fins de clarté, les résolutions et/ou les modifications aux Statuts devraient être examinées chaque jour du congrès. On devrait allouer suffisamment de temps pour le faire, chaque jour du congrès et à chacun des nombreux jours que durent le congrès, afin de permettre un débat sur les résolutions et/ou les modifications aux Statuts présentées pour examen.

Parce que :

 Le SCFP-Ontario doit prévoir du temps pour les discussions et les débats sur des questions importantes pour les sections locales et d'autres organismes. Le SCFP-Ontario c'est les membres et il devrait s'efforcer de voir à ce qu'ils aient du temps pour participer au congrès et être entendus.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée

Modification aux Statuts nº CA12 Présentée par la section locale 3908 du SCFP

Le SCFP-Ontario:

Modifiera le paragraphe 4(I) des Statuts du SCFP-Ontario comme suit :

Les règles de procédure seront conformes à l'annexe « A », jointe aux présents, et feront partie des présents Statuts. Les règles de procédure de Bourinot prévaudront pour les points non couverts par les règles de procédure. Au moment de l'inscription pour le congrès, tous les délégués devraient recevoir à l'avance une version numérique accessible des Statuts et des règles de procédure de Bourinot, ainsi qu'un guide rapide des règles de procédure. Des exemplaires de ces documents devraient également être fournis aux délégués au congrès et aux caucus dans des formats accessibles.

- Souvent, les délégués ne savent pas comment trouver les règles de procédure de Bourinot et les Statuts dans des formats accessibles.
- Fournir ces documents à l'avance encouragera l'engagement et la compréhension des pratiques syndicales.
- Un guide rapide des règles de procédure aidera les délégués à comprendre et à respecter les règles, ce qui permettra le respect d'un processus ordonné pour les réunions.

Décision du Congrès :	Présentée	Rejetée	Référée
-----------------------	-----------	---------	---------